

# GO4 BRUSSELS 2030

## Stratégie Go4Brussels 2030

Engager Bruxelles sur la voie de la transition  
économique, sociale et environnementale

Mis à jour le 24 février 2021 suite à la crise du Covid



## Sommaire

<b>AXE 1 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION</b>	<b>5</b>
Objectif 1.1 : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux	7
Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique	13
Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire	19
Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois	23
Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise	27
Objectif 1.6 : Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du Gouvernement bruxellois	31
Objectif 1.7: Approfondir la réforme fiscale	35
Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise	39
Objectif 1.9: Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie	43
<b>AXE 2 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ET DES COMMUNAUTÉS</b>	<b>49</b>
Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse	51
Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous	55
Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation	59
Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance	63
Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondissement du plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique »	69
Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés	73
Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé	75
Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion	79



# Axe 1 : Engagements de la Région



## Objectif 1.1 : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Les défis imposés par l'urgence climatique exigent des autorités politiques des réponses concrètes et collectives. Compte tenu des enjeux environnementaux et de santé publique auxquels nous sommes confrontés, les attentes sont légitimement importantes. Des mesures solidaires et des changements radicaux, qui s'inscrivent dans une réflexion à long terme, sont indispensables dans tous les secteurs et dans chaque domaine de compétence régionale.</p> <p>Ceci impliquera de renforcer les engagements intermédiaires et les mesures actuellement inscrits dans la contribution bruxelloise au Plan national énergie-climat (PNEC), pour atteindre, dès 2030, au minimum 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 et contribuer autant que possible à la rehausse des objectifs de l'Union européenne à cette échéance. A l'horizon 2050, le Gouvernement s'engage à approcher l'objectif européen de neutralité carbone, un objectif similaire concernera également les émissions indirectes.</p> <p>Un tel enjeu ne peut trouver de solution que s'il repose sur une vision partagée par les Bruxellois. A cet effet, le Gouvernement initiera, au-delà d'actions participatives diverses, un débat public, associant les citoyens bruxellois, les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, les initiatives de transition et les pouvoirs locaux autour d'une vision « bas carbone » pour Bruxelles à l'horizon 2050.</p> <p>La Région mettra la transition économique au centre de sa stratégie de développement et orientera progressivement tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique et vers la digitalisation de l'économie. L'objectif du Gouvernement est qu'à l'horizon 2030, seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore du soutien public régional. L'objectif est d'adopter une approche transversale permettant d'impliquer tous les secteurs et toutes les parties prenantes.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Brupartners (dont l'observatoire des marchés publics), Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi, Innoviris, Finances.brussels, Hub.brussels, perspective.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners (dont l'observatoire des marchés publics), Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi, Innoviris, Finances.brussels, Hub.brussels, perspective.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.1.1 Organiser la Gouvernance climatique avec les partenaires socioéconomiques</b>	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie	La Gouvernance climatique doit intégrer les acteurs socio-économiques en vue de partager une vision commune et décliner les ambitions climatiques de la Région en objectifs assignés à l'économie en vue de sa transition climatique, économique et solidaire alignés sur les objectifs de la Région pour 2030 et 2050 que ce soit en termes d'émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre. Ainsi, les partenaires sociaux-économiques sont pleinement impliqués dans la stratégie régionale climatique.
<b>1.1.2 Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative</b>	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie  Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	Atteindre de telles ambitions climatiques passe par un travail de transition de l'économie vers une économie décarbonée et circulaire, c'est-à-dire une économie qui transforme les objectifs environnementaux en opportunités économiques, ancre l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduit les déplacements, optimise l'utilisation du territoire et crée de la valeur ajoutée pour les Bruxellois, et enfin, contribue à créer de l'emploi de qualité et peu délocalisable. C'est ce qu'a initié le Plan Régional en Economie Circulaire qu'il nous faut maintenant accélérer.  Ce faisant, l'économie sera désormais alignée sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enjeux de la réduction des émissions directes de gaz à effet de serre et des émissions indirectes liées aux importations consommées à Bruxelles ;</li> <li>- les enjeux liés à la raréfaction de certaines matières et ressources ;</li> <li>- les enjeux liés à la nécessaire adaptation aux changements climatiques.</li> </ul> La mise en œuvre de cet objectif passera par l'évolution du <i>core-business</i> des entreprises et/ou par l'éco-gestion de toutes les activités.



Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Cette transition économique sera intrinsèquement juste, c'est-à-dire qu'elle vise à mettre au cœur des politiques de transition économique la question de son impact social et environnemental afin que les logiques se renforcent mutuellement au lieu de s'opposer. La transition écologique constitue ainsi un outil de justice sociale et la justice sociale doit être un moteur de la transition écologique . Cela conduira notamment à s'interroger sur le modèle d'entreprise et sur l'entrepreneuriat social et démocratique, c'est-à-dire un mode de conduite de l'entreprise qui se fonde sur les enjeux de société, notamment environnementaux, et sur la prise en compte de son capital humain comme partie prenante à l'entreprise.</p> <p>C'est dans ce cadre que s'inscrira la Stratégie régionale de Transition économique (modèle PREC) qui comprendra notamment un volet Industriel, un volet Recherche et innovation et un volet Emploi-formation qui s'articuleront comme le chapitre Economie circulaire et décarboné respectivement du Plan industriel, du Plan Régional d'Innovation, des Alliances Emploi-Environnement (développés par ailleurs) de manière à assurer une bonne coordination des différentes dynamiques de planification et de mobilisation des acteurs. Les mesures Emploi-formation des plans et programmes concernés seront des mesures croisées avec les Alliance Emploi-Environnement pour éviter toute redondance. Cette stratégie sera particulièrement attentive à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs à la transition et veillera à poursuivre les travaux de simplification administrative.</p> <p>« Les indépendants, les TPE et les PME questionnent sans cesse leur business model pour leur permettre d'assurer la pérennité de leur activité économique. Ce questionnement est d'autant plus fort dans des périodes d'instabilité et d'incertitude comme celle que nous traversons à l'heure actuelle dans la lutte contre le Covid-19. Certains devront se réinventer ou rebondir après cette crise. Pour y répondre, des outils d'accompagnement spécifiques seront déployés – publics et/ou privés – notamment pour permettre aux entreprises de penser la transition économique et de guider les entrepreneurs dans la redéfinition de leurs leviers d'action. »</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.1.3 Organiser la transition progressive de tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique, et vers la digitalisation de l'économie.</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Après notamment une réforme des aides aux entreprises en 2018, la création d'un outil de financement « Brucircle » (prises de participation en capital ou de prêts) dédié exclusivement aux entreprises s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et du cluster Circlemade.brussels, il conviendra de procéder à l'évaluation de ses dispositifs et éventuellement procéder à des modifications.</p> <p>Au préalable, le Gouvernement dressera un état des lieux, listera et évaluera les différentes aides concernées par cette transition économique.</p> <p>Il sera également nécessaire de procéder à une réorientation progressive des outils de soutien économique afin qu'à l'horizon 2030, seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore d'un soutien public régional.</p> <p>Cette réorientation progressive concerne tant les outils de financement (ordonnance relative au développement économique des entreprises, Finance.brussels, Fonds de transition, aides à finalité économique chez Innoviris) que les outils d'accompagnement et d'hébergement développés par la Région.</p>
<p><b>1.1.4 Développer un programme de stimulation de la commande publique et de l'offre bruxelloise qui soit décarbonée et circulaire</b></p>	<p>Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre des Finances et du budget</p>	<p>Le défi climatique et la transition de la société passe par une modification tant de la demande que de l'offre de biens et services afin que ces derniers soient circulaires et décarbonés. De par ses compétences régionales, la Région peut d'une part stimuler la commande publique circulaire et décarbonée pour diminuer les impacts environnementaux des pouvoirs publics et de l'autre stimuler les entreprises bruxelloises en capacité économique de répondre aux demandes d'offre publique.</p> <p>Ainsi, une stratégie régionale coordonnée sera mise en place pour stimuler la commande publique circulaire et décarbonée et préparer les entreprises bruxelloises à y répondre.</p> <p>L'observatoire des marchés publics sera associé.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.1.5 Mettre en place l'Alliance « Emploi – Environnement – Finances »</b>	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie  Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	L'Alliance « Emploi-Environnement-Finances » réunira l'ensemble des acteurs sectoriels autour de la concrétisation de la Stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois. Le Gouvernement y associera les acteurs du financement, publics et privés, afin de dégager toutes les pistes possibles en vue du financement de la transition du bâti de manière à saisir toutes les opportunités de création d'activités et d'emplois peu délocalisables en veillant à soutenir la formation et à garantir des emplois de qualité, en évitant le dumping social.



## Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique

<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Afin de soutenir celles et ceux qui osent entreprendre et notamment ceux qui transforment notre économie vers un futur soutenable, le Gouvernement poursuivra son objectif de <b>simplification administrative</b>. Dans ce cadre, le Gouvernement mettra à jour le Small business Act pour en faire un réel instrument de soutien permettant à l'ensemble des entrepreneurs de s'ancrer dans la transition économique.</p> <p>Cette réflexion se fera en lien avec l'évaluation des différents Business Pass.</p> <p>Plusieurs objectifs généraux seront poursuivis dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir toutes les entreprises et les accompagner dans toutes les phases de leur vie pour qu'elles optent pour des <b>modèles économiques innovants et exemplaires</b> sur le plan social et environnemental.</li> <li>- Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et particulièrement à l'<b>entrepreneuriat de la transition</b>, à toutes les phases de l'existence d'une entreprise, quel que soit son modèle (création, stabilisation, transmission, transition vers des modèles économiques exemplaires, entreprises en difficulté). En lien avec l'objectif 1.1, il conviendra, en particulier, de renforcer les mécanismes d'accompagnement et de financement des entreprises vers des modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental. Cela implique d'identifier, prioriser et solutionner les éléments qui constituent à ce jour des barrières juridico-administratives, de manière à créer un environnement administratif innovant et créateur qui favorise l'entrepreneuriat au service de la transition (en suivant le modèle de la CiRèDe).</li> <li>- Faciliter l'<b>accès au financement</b>. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, il s'agira d'évaluer avec attention la thématique de l'accès au financement qui reste toujours critique pour les entrepreneurs, notamment dans les phases de création.</li> <li>- Soutenir la <b>diversité</b> des entrepreneurs et des entreprises à travers des politiques visant à toucher des publics toujours plus variés. Le Gouvernement concentrera notamment son action afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin.</li> </ul> <p>Le <b>commerce</b> et l'<b>artisanat</b> ont un rôle prépondérant dans les dynamiques urbaines. Le Gouvernement soutiendra en priorité les commerces de proximité et la revitalisation des quartiers. Un lien fort sera tissé entre le soutien au commerce, l'artisanat et le développement d'une industrie 4.0. (entre autre, via le développement d'une petite production urbaine qui se développera grâce aux synergies entre les ressourceries, les recycleries et les fablabs).</p> <p>Intégrée au tissu urbain, l'industrie bruxelloise s'inscrira pleinement dans une gestion circulaire et qui répond à des besoins locaux tout en assurant le maintien, la modernisation ou la reconversion des activités existantes.</p>
----------------------------------	--

	<p>Au cœur de l’entrepreneuriat social et démocratique, il y a notamment les <b>coopératives</b> qui sont des instruments qui permettent à chacun de s’approprier l’économie. Elles permettent aux travailleurs de peser dans la gestion de leur entreprise, aux usagers d’orienter le développement d’un projet et aux citoyens-investisseurs de faire le choix de soutenir un projet parce qu’il répond à leurs besoins et à ceux de la communauté. A l’heure de la révolution numérique, le Gouvernement bruxellois soutiendra un modèle coopératif 2.0 ainsi que les plateformes coopératives (le « coopérativisme de plateforme »).</p> <p>Enfin, une évaluation des <b>aides à l’emploi</b> sera réalisée dans le cadre de l’objectif 2.2. Elle veillera à étudier l’accessibilité des petites entreprises aux nouveaux dispositifs en lien avec les engagements du SBA.</p> <p>La crise de la COVID-19, avec ses deux vagues successives, ont frappé de plein fouet l’économie bruxelloise. Les mesures prises, décidées ou encore en préparation sont de 3 ordres : (1) des aides aux entreprises sous la forme de primes et de facilitation financière (crédit de trésorerie, loyer, prêt, garantie) , (2) des mesures d’information et d’accompagnement pour aider à traverser la crise, (3) le déploiement de mesures qui visent à stimuler et développer des mesures de relance en lien avec les faiblesses de notre économie révélée par la crise. Celles-ci sont composées des mesures déjà prises, mais aussi du PRR – volet I, des éléments essentiels du programme de travail 2021 de la compétence Economie incluant en particulier certains dossiers du volet II du PRR et des dossiers du RRF qui la concerne. A cet égard, au vu de la période incertaine que nous traversons qui demande une certaine agilité et en vue d’avoir une concertation permanente avec Brupartners, la TF Economie présidée par la Secrétaire d’Etat à la transition économique, sera poursuivie pour aborder les dossiers économiques qui ressortent de ses compétences jusqu’à la fin de la crise COVID-19 et de ses conséquences.</p>
--	--

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre-Président Ministre chargé de l’Emploi et de la Formation professionnelle
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Brupartners, Hub.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, Citydev.brussels, Bruxelles Propreté, Bruxelles-Environnement, Port.bruxelles, Conseil consultatif de l’entrepreneuriat social
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners, Hub.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, Citydev.brussels, Bruxelles Propreté, Bruxelles-Environnement, Port.bruxelles, Conseil consultatif de l’entrepreneuriat social
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.2.1 Evaluer, mettre à jour et mettre en œuvre le Small Business Act pour en faire un instrument de la transition économique</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Le SBA date de 2016 et compte 77 mesures qui doivent être implémentées jusqu'en 2025. Le SBA sera évalué, notamment les Business pass.</p> <p>Sa mise à jour se concentrera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités permettant d'en faire un outil de soutien et d'accompagnement de l'ensemble des entrepreneurs dans la démarche de transition économique. Les <i>clusters</i> seront également évalués dans cette optique. L'objectif est ainsi de créer un environnement juridico-administratif favorable à l'entrepreneuriat de la transition économique (sur le modèle de la CiRèDe);</li> <li>- le renforcement des axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o soutenir les starters (développement d'un climat favorable et d'outils de soutien – cf. ci-dessous) ;</li> <li>o faciliter l'accès aux financements et mobiliser de nouveaux outils (fonds de la transition, dispositif type « prêt coup de pouce » permettant aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt., <i>matchfunding</i>) ;</li> <li>o accompagner les entrepreneurs en difficulté ;</li> <li>o encourager l'entrepreneuriat féminin (favoriser l'émergence de modèles féminins, soutenir les activités des réseaux d'entrepreneures ...).</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette mise à jour s'opérera, de manière privilégiée, par une approche transversale.</p>
<p><b>1.2.2 Créer une politique commerciale et artisanale intégrée afin d'offrir aux Bruxellois.es. des commerces de proximité, de qualité et durables</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Afin de favoriser le développement des commerces de proximité, de qualité et durables, il conviendra de développer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer, réorienter et mettre en œuvre le SDCR en tenant notamment compte du moratoire sur l'installation de nouveaux grands centres commerciaux et initier une politique de gestion du foncier commercial ;</li> <li>- optimiser l'occupation des espaces commerciaux vides ;</li> <li>- renforcer et développer « Open Soon » promouvant l'ouverture de commerces indépendants innovants, durables et circulaires ;</li> <li>- développer une stratégie d'incubation ;</li> <li>- développer une stratégie d' « e-commerce ».</li> </ul>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Concernant l'artisanat, l'action du Gouvernement devra notamment aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un label des « artisans bruxellois » afin de donner une visibilité et pérenniser l'artisanat bruxellois, en tenant compte de la définition adoptée au niveau fédéral ;</li> <li>- la création d'une fédération et de la Maison de l'artisanat comme vitrine de l'artisanat et de l'artisan Bruxellois avec un atelier de formation afin de susciter les vocations.</li> </ul>
<p><b>1.2.3 Développer un projet industriel bruxellois en phase avec la transition économique</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre chargé de l'Energie et de l'Environnement</p> <p>Ministre-Président</p>	<p>Il est nécessaire de réorienter le plan industriel bruxellois afin qu'il fasse écho aux nouvelles priorités gouvernementales. Cette révision partielle prendra notamment en compte les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrer l'activité industrielle bruxelloise dans une économie circulaire, décarbonée et exemplaire sur le plan social ;</li> <li>- soutenir une industrie 4.0 durable, intégrée au tissu urbain et qui répond aux besoins locaux ;</li> <li>- veiller à créer des ponts entre l'industrie 4.0 et les politiques de soutien à l'artisanat ;</li> <li>- en lien avec la politique de recherche scientifique et d'innovation, développer des clusters qui rassemblent tant les grandes entreprises que les PME, les starters, les universités et hautes écoles ainsi que leurs spin-off et les centres de recherche afin de mettre en œuvre des projets industriels ;</li> <li>- soutenir les espaces dédiés à la fabrication numérique.</li> </ul>
<p><b>1.2.4 Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorienter les outils financiers visant à soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et démocratique (en lien avec l'Axe 1 Objectif 1) et évaluer le dispositif CoopUs pour en assurer une utilisation maximale.</li> <li>- Sensibiliser et assurer la promotion de l'entrepreneuriat social.</li> <li>- Soutenir le développement de plateformes coopératives (coopératives 2.0) pour en faire le cœur de l'économie collaborative.</li> <li>- Pérenniser CoopCity.</li> </ul>



Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.2.5. Soutenir et accompagner les PME, les TPE et les indépendants pour traverser la crise de la COVID</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	<p>Dès le démarrage de la crise de la COVID-19, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures économiques qui dépendent de son champ de compétence : primes aux entreprises, crédits de trésorerie, prêt, centralisation des informations via le 1819, pôle d'accompagnement d'urgence, etc. A la fin du premier confinement, en juillet 2020, le Gouvernement a lancé un Plan de relance et de redéploiement avec des mesures décidées et des mesures proposées. Ces dernières ont finalement été intégrées au programme de travail 2021, compte tenu de l'équation budgétaire. La pandémie est toujours présente et il est difficile à ce stade de prédire quand elle sera terminée, ni toutes les conséquences économiques qu'elle aura. En ces temps incertain, il y a lieu de continuer à suivre la situation de crise mais aussi de tenter de construire l'avenir avec les mesures de relance dans des domaines nécessaires à l'économie bruxelloise en tirant les leçons de la crise. C'est la raison pour laquelle la TF économie est poursuivie.</p>



## Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Gouvernement orientera sa politique de soutien à la recherche et à l'innovation (RDI) de manière plus spécifique sur les secteurs et les projets qui disposent d'un potentiel transformatif important pour répondre durablement aux <b>urgences climatiques et sociales</b>.</p> <p>Le financement public des projets économiques innovants aura pour objectif de contribuer à la <b>croissance</b> régionale et au <b>bien-être</b> des Bruxellois dans la mesure où ceux-ci permettent d'expérimenter et de stimuler le développement de modèles exemplaires en termes de <b>durabilité</b> sociale et environnementale. A l'horizon 2030, seuls ces derniers seront éligibles au soutien public régional. Les projets de RDI soutenus par la RBC contribueront à la résilience de la Région et à l'émergence d'une économie régionale décarbonée, circulaire, innovante et forte soutenant la création d'emplois de qualité et non délocalisables.</p> <p>L'ensemble des acteurs régionaux seront soutenus dans leurs démarches innovantes. Les secteurs académique et privé, les secteurs non-marchand, associatif et public seront également impliqués comme des vecteurs et acteurs d'une transition économique durable. L'implémentation des innovations et la <b>valorisation</b> des résultats obtenus seront améliorées au travers de la stimulation des collaborations structurelles entre tous ces acteurs. Les autorités publiques se positionneront comme des <b>moteurs de l'innovation</b> grâce, notamment, à la mise à disposition d'une expertise dans les marchés publics innovants. Leur implication comme partenaires de projets de recherche sera renforcée et elles stimuleront l'innovation en leur sein. La mise en place de <b>pôles d'innovation</b> rassemblant de nombreux acteurs ou encore le soutien aux centres de transfert de connaissances (KTO), aux centres collectifs, etc., constitueront des outils du renforcement de l'écosystème dans son ensemble.</p> <p>Un nouveau Plan régional pour l'innovation (PRI) couvrant la période 2021-2025 sera élaboré. Il définira les domaines d'actions stratégiques de la Région et explicitera les liens et les interactions nécessaires avec les autres plans stratégiques régionaux. La cohérence entre le PRI et le nouveau Programme Régional d'Economie Circulaire, les plans Nexttech et industriel entre autres permettra d'opérationnaliser le basculement vers une économie circulaire et régénérative.</p>
---------------------------	--

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la démocratie participative
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Innoviris, CPS-RBC, Brupartners, Hub.brussels, Bruxelles Environnement, ARP, finance&invest.brussels, Coopcity, IBSA, Bruxeo
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Innoviris, CPS-RBC, Brupartners, Hub.brussels, Bruxelles Environnement, ARP, finance&invest.brussels, Coopcity, IBSA, Bruxeo
--	--

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.3.1 Elaborer le Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	<p>Le nouveau PRI sera élaboré sur base d'une analyse actualisée du contexte bruxellois, des orientations du nouveau Gouvernement et d'une consultation des acteurs de l'écosystème. Ce chantier sera traité en partenariat étroit avec le Conseil de la politique scientifique (CPS-RBC).</p> <p>Il constituera ainsi la base de travail pour les 5 années de la législature en termes de soutien à la RDI et devra mettre en évidence les articulations avec les autres plans stratégiques régionaux notamment les nouvelles moutures du PREC et du Plan industriel ainsi que la programmation européenne FEDER.</p> <p>Le PRI 2021-2025 établira, autant que possible, des liens avec le nouveau programme « Horizon Europe » porté par l'Union européenne.</p> <p>Le PRI sera approuvé d'ici la fin de l'année 2020.</p>
<b>1.3.2 Focaliser le soutien régional sur les projets de recherche et innovation qui contribuent à renforcer la capacité régionale à relever les défis prioritaires de la région (résilience, soutien aux initiatives exemplaires en termes de durabilité sociale et environnementale)</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique  Ministre en charge de l'Environnement et de l'énergie	<p>Il sera nécessaire, pour assurer la transparence des instruments et la cohérence avec l'objectif visé, d'adapter le cadre d'attribution des aides à la RDI.</p> <p>Les aides à destination des entreprises devront être accordées sur base de critères traduisant explicitement la volonté du gouvernement de faire basculer le soutien public à l'horizon 2030 vers des modèles exemplaires sur le plan social et environnemental et de répondre aux urgences sociales et environnementales que rencontrent la Région .</p> <p>Les critères d'éligibilité et de sélection des projets de RDI soutenus par la RBC seront établis, communiqués aux bénéficiaires et progressivement appliqués.</p> <p>Concernant les différents appels et aides à destination du secteur non-marchand, leurs contours seront</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		redessinés afin qu'ils participent à répondre aux urgences sociales et environnementales et à faire de Bruxelles une Capitale décarbonée et résiliente à l'horizon 2050.
<b>1.3.3 Renforcer les écosystèmes RDI bruxellois</b>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre ayant l'énergie, environnement et la démocratie participative dans ses compétences</p>	<p>Il s'agit de stimuler l'implication de tous les acteurs bruxellois aux dynamiques de recherche et d'innovation pour améliorer la pertinence des résultats obtenus en termes de transition vers des modèles durables.</p> <p>Ainsi, il sera notamment question d'un soutien accru à la mise sur pied d'un écosystème (Universités, Hautes Ecoles, TTO/KTO, entreprises, centres collectifs, ...) propice à l'intelligence artificielle ayant notamment pour objectif de répondre aux objectifs de transition économique et sociale et de résilience urbaine.</p> <p>Les 3 centres universitaires hospitaliers seront renforcés pour une utilisation optimale des compétences et de l'expertise bruxelloises dans le domaine de la santé et de la recherche universitaire, p.ex. par le développement d'un « Canceropôle » de dimension internationale sur le campus d'Erasmus, en profitant de la dynamique liée au déménagement de l'Institut Bordet et à la présence de l'écosystème mêlant recherche fondamentale, recherche appliquée, <i>start-ups</i> et activité hospitalière.</p> <p>Au-delà des secteurs privé et académiques, l'enjeu est de mobiliser le tissu associatif non marchand, les citoyens mais aussi les autorités publiques dans des projets de RDI.</p> <p>L'innovation publique sera stimulée notamment au travers des marchés publics innovants, des méthodes de travail collaboratifs ou d'autres programmes de recherche collaboratifs.</p> <p>Des outils et une expertise devront être développés afin d'accompagner la mobilisation de ces outils encore peu connus.</p> <p>Concrètement, l'augmentation du nombre d'entités et de « profils » participant aux projets de recherche et innovation est attendue.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.3.4 Améliorer la collaboration scientifique, le transfert et l'utilisation des connaissances produites</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>L'enjeu de ce chantier est de concrétiser la valorisation des résultats des recherches, développements et innovations. Tant au niveau des développements de produits innovants, de services ou d'innovations sociales*, les mécanismes permettant la valorisation effective des résultats seront stimulés.</p> <p>Les collaborations entre secteurs (entreprises, institutions d'enseignement supérieur, secteur associatif, incubateurs, pouvoirs publics et citoyens) seront renforcées. L'accès aux résultats sera facilité au travers de la mise en place d'une politique régionale en matière d'Open Science.</p> <p>Des outils ou canaux de diffusion des résultats seront développés et leur utilisation effective monitorée, y compris en termes de mobilisation pour la prise de décision politique.</p> <p>Ce chantier sera réalisé en impliquant les autres Régions et Communautés pour garantir une approche cohérente.</p> <p>*L'innovation sociale et citoyenne consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles (logement, alimentation, environnement, cohésion, santé, mobilité ...) en impliquant notamment les entrepreneurs, les citoyens et les pouvoirs publics. Elle représente ainsi un levier important pour le développement de nouvelles activités créatrices d'externalités positives sur le plan social et environnemental.</p>

## Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Gouvernement poursuivra le soutien à l'économie bruxelloise dans des domaines porteurs pour la Région, soit en termes de volumes d'activité et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de transition économique, de choix stratégiques pour Bruxelles et d'évolution de sa démographie. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création et/ou le maintien en emploi des Bruxellois. Suite à la crise du Covid-19, le Gouvernement concentrera son action sur les secteurs les plus affectés par la crise, en ayant comme point d'attention spécifique de cibler les activités économiques fortement connectées au reste de l'activité économique au bénéfice de la Région et s'inscrivant dans la transition vers une économie plus durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'HORECA (restauration et hébergement) ;</li> <li>- les arts, spectacles et activités récréatives;</li> <li>- le secteur touristique au sens large lié à ces deux activités ;</li> <li>- la construction dont la rénovation durable des bâtiments ;</li> <li>- le commerce de gros et de détail (en tenant compte des variations sont les activités spécifiques), dont le commerce local ;</li> <li>- les activités de services administratifs et de soutien, dont le secteur du nettoyage (entre autres à travers le dispositif des titres-services) ;</li> <li>- le transport et entreposage, en ce inclus la logistique urbaine, notamment last mile, avec une offre d'entreprises de logistique zéro-carbone et des capacités de stockage mutualisées dans la ville ;</li> <li>- la santé humaine et action sociale.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cet objectif, les chantiers seront intégrés aux autres objectifs de la Stratégie concernant ces secteurs.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre porteur</b>	Ministre-Président
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre chargé de l'Emploi Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Brupartners (facilitateurs sectoriels), représentants sectoriels
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners (facilitateurs sectoriels), représentants sectoriels
--	--

## Chantiers à l’horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.4.1 Economie numérique</b>	Ministre en charge du Numérique  Secrétaire d’Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	cf. Objectif 1.8 – Chantier « Accélérer la transition numérique en vue d’appuyer la transition économique»
<b>1.4.2 Industries créatives et culturelles (dont les médias audiovisuels)</b>	Ministre-Président  Secrétaire d’Etat en charge de la Transition économique  Ministre en charge de l’environnement	Renforcer, au travers d’un contrat de gestion, le soutien à screen.brussels en vue de garantir un effet structurant pour l’industrie créative et le secteur audiovisuel  Accentuer les synergies entre les quatre opérateurs de screen.brussels par la mise en place d’un comité de pilotage stratégique commun  Structuration d’un pôle de compétitivité avec les autres régions.
<b>1.4.3 Tourisme, culture, évènementiel et métiers du patrimoine</b>	Ministre-Président  Secrétaire d’Etat en charge de la Transition économique  Secrétaire d’Etat chargé de l’Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales- et du Commerce extérieur.	Développement du tourisme durable  Renforcement de visit.brussels comme acteur prioritaire pour la promotion et l’organisation d’événements au profit de la Région et des 19 communes.  Stratégie de soutien et d’accueil de foires et conventions adaptées au profil de la Région et comme destination incontournable pour le secteur MICE  Promotion de Bruxelles à travers une politique de city marketing coordonnée au départ de Visit.brussels, basée sur la prise en compte du rayonnement de l’image de Bruxelles d’une part comme destination incontournable de loisirs et d’événements nationaux et internationaux et d’autre part comme lieu de vie faisant la part belle à l’installation des classes moyennes et des étudiants.  Renforcement de la vocation internationale de Bruxelles, comme capitale de l’Union européenne au niveau politique et institutionnel mais aussi en termes d’accueil des associations et des personnes venues travailler chez nous dans ce cadre.



<b>1.4.5 Social-santé</b>	Ministre de l'Emploi  Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	cf. Objectif 1.10 – Chantier « Stimuler le secteur de l'e-santé »  cf. Objectif 1.3 – Chantier « Renforcer les écosystèmes RDI bruxellois »  cf. Objectif 2.3 – Chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation » (non-marchand)  cf. Objectif 2.7 – Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé
<b>1.4.6 Industrie urbaine</b>	Ministre-Président  Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	Cf. Objectif 1.2 – Chantier « Développer un projet industriel bruxellois en phase avec la transition économique »
<b>1.4.7 Transport &amp; Logistique</b>	Ministre-Président, Ministre de l'Emploi  Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique	Mise en place du comité d'accompagnement sectoriel général en vue de la mise en œuvre des actions prévues, notamment dans le cadre de la création du PFE : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation »  Développer une stratégie et une infrastructure de distribution urbaine intégrée : cf. Objectif 1.9 – chantier « Good Service – de mobiliteitsdiensten »  Transition numérique du secteur : cf. Objectif 1.8 – Chantier « Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique »
<b>1.4.8 Métiers de bouche (horeca et industrie alimentaire)</b>	Ministre-Président  Ministre de l'Emploi  Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique  Ministre en charge de l'environnement	Alliance « Emploi – Environnement – Alimentation durable » et accord-cadre sectoriel : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation »  Analyser l'opportunité de mise en place d'un cluster en lien avec le pôle de développement urbain du CERIA : cf. Objectif 1.1 – chantier « Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée et circulaire »

<p><b>1.4.9 Construction</b></p>	<p>Ministre-Président</p> <p>Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique</p> <p>Ministre en charge de l'environnement</p> <p>Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre des actions prévues par l'accord-cadre sectoriel, notamment dans le cadre de la création du PFE : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation »</p> <p>Cf. Objectif 1.1 – chantier « Mettre en place l'Alliance « Emploi – Environnement – Finances »</p> <p>Promouvoir le secteur de la construction durable et circulaire, notamment à l'international : cf. Objectif 1.6 – chantier « Des actions commerciales à l'international ciblées sur les secteurs-clés bruxellois et sur les marchés géographiques porteurs »</p> <p>Analyser l'opportunité de mise en place d'un cluster en lien avec le pôle de développement urbain dans la zone Tour &amp; Taxis.</p>
<p><b>1.4.10 Commerce de gros et de détails</b></p>	<p>Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique</p>	<p>Cf. Objectif 1.2 – chantier « Créer une politique commerciale et artisanale intégrée afin d'offrir aux Bruxellois.es. des commerces de proximité, de qualité et durables »</p>
<p><b>1.4.11 Activités de services administratifs et de soutien, dont le secteur du nettoyage</b></p>	<p>Ministre de l'Emploi</p>	<p>Cf. Objectif 2.2 – chantier « Pérenniser le secteur des titres-services »</p>

## Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise

<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Cet objectif vise à intensifier l'internationalisation des entreprises et entrepreneurs bruxellois, la création de partenariats internationaux technologiques et l'attraction des investissements et entrepreneurs sur le sol bruxellois. L'internationalisation de l'économie bruxelloise est essentielle pour son expansion.</p> <p>Or, les mesures de confinement des principaux partenaires commerciaux étrangers de la Région bruxelloise ont mené à une diminution substantielle des commandes étrangères de biens et services bruxellois.</p> <p>Dans le contexte de la crise du Covid-19, l'accompagnement international est un aspect essentiel, via une série d'actions dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre aux entreprises de connaître rapidement l'évolution économique dans certains marchés : stabilité, risques mais également nouvelles opportunités dans certains secteurs identifiés ;</li> <li>- faciliter le travail de prospection des entreprises non exportatrices dans les marchés limitrophes pour retrouver des débouchés perdus sur le marché belge ;</li> <li>- supporter les entreprises qui veulent relancer leurs exportations, selon les circonstances des mesures sanitaires et les aider à adapter leurs activités aux différents contextes socio-économiques.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera apportée à ce que ces activités d'internationalisation soient réalisées dans le respect des objectifs climatiques de la Région de Bruxelles Capitale.</p> <p>D'autre part, cette crise impacte également les entreprises étrangères, sources de nombreux d'emplois pour notre Région. Dans le contexte d'incertitude actuel, les potentiels investisseurs étrangers devront être attirés vers notre Région et recevoir plus d'informations précises et personnalisées avant de prendre une décision d'établissement.</p> <p>Cette décision, devenue cruciale vu la situation économique, nécessitera ainsi un plus grand travail d'accompagnement individuel dans un contexte de concurrence internationale exacerbée.</p> <p>A plus long terme, le développement international de la Région bruxelloise ne peut être optimal qu'en assurant des accompagnements proactifs et personnalisés, en coordonnant les différents acteurs bruxellois de l'accompagnement et en se focalisant sur les marchés et secteurs particulièrement porteurs pour la Région et ses habitants.</p> <p>Les différents chantiers doivent tendre vers des objectifs de coopération des organismes en charge de la promotion internationale de Bruxelles, tant dans la stratégie de communication que dans les actions d'accompagnement à</p>
----------------------------------	--

	<p>l'international. L'accompagnement à l'international doit aussi s'orienter vers des services aux entreprises et aux entrepreneurs plus proactifs et plus personnalisés.</p> <p>La crise du Covid-19 nous l'a prouvé, les accompagnements doivent aussi pouvoir s'adapter aux tendances bruxelloises et internationales, tant dans les secteurs que dans les marchés géographiques prioritaires. Cela se traduit par des actions d'accompagnement plus ciblées sectoriellement et géographiquement (pour la promotion des exportations bruxelloises et pour l'attraction d'investisseurs étrangers), ainsi qu'un réseau commercial à l'international organisé en fonction des priorités géographiques.</p> <p>Enfin, la stratégie internationale tiendra compte de l'urgence climatique et des défis sociaux. Le Gouvernement veillera ainsi à ce que cette priorité se reflète également dans les actions à l'international de la Région bruxelloise.</p>
--	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Secrétaire d'Etat chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre-Président Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	hub.brussels, Brussels International, finance&invest.brussels, visit.brussels, SPRB, chambres de commerces et fédérations d'entreprises
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	hub.brussels, visit.brussels, Brussels International, finance&invest.brussels
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.5.1 Une meilleure concertation entre les organismes en charge de l'accompagnement à l'international, l'attraction des investissements et la promotion culturelle et touristique de Bruxelles</b></p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Ministre-Président</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p>	<p>Vu le grand nombre d'acteurs bruxellois actifs dans l'internationalisation de la Région (au niveau des relations politiques et institutionnels avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'accompagnement des entreprises à l'international, l'attraction des investisseurs et des fonds étrangers, et la consolidation des liens culturels et touristiques de la Région...), il est nécessaire de renforcer la coopération entre ces acteurs et d'assurer des rencontres régulières et une transparence des activités et moyens mis en œuvre.</p>
<p><b>1.5.2 Des actions commerciales à l'international ciblées sur les secteurs-clés bruxellois et sur les marchés géographiques porteurs</b></p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique</p>	<p>L'économie bruxelloise repose sur une série de secteurs porteurs pour la Région (cf. objectif 1.4).</p> <p>Ces secteurs doivent être soutenus par le développement d'actions spécifiques adaptées au contexte international. Ces secteurs prioritaires seront analysés et priorisés chaque année. C'est ainsi également que des zones d'exportation prioritaires doivent également être développées sur base de leur potentiel économique mais aussi sur base des liens culturels et touristiques qui peuvent être renforcés.</p> <p>Les actions d'accompagnement à l'export et d'attraction d'investisseurs étrangers tiendront compte de ces priorités annuelles.</p> <p>Le réseau commercial à l'international sera également revu régulièrement sur base de ces priorités.</p>

<p><b>1.5.3 Un accompagnement plus personnalisé à l'Exportation</b></p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p>	<p>Un accompagnement plus personnalisé des PME bruxelloises dans leurs démarches d'exportation, avec une attention particulière pour les entreprises n'ayant que peu ou pas d'expérience des marchés internationaux et en assurant un accompagnement plus proactif et complet du réseau commercial à l'international et à Bruxelles.</p>
<p><b>1.5.4 Une meilleure intégration des aspects sociaux et environnementaux dans les actions commerciales internationales</b></p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des Chances</p> <p>Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative</p>	<p>La transition économique implique une réflexion sur l'accompagnement à l'international. C'est pourquoi il est important d'intensifier les efforts en matière d'inclusion des femmes dans les actions à l'étranger comme dans le commerce extérieur et de veiller à orienter ses outils d'accompagnement vers des modèles plus respectueux de l'environnement et des droits humains.</p> <p>Les entreprises modèles en la matière bénéficieront également d'une visibilité et d'un accompagnement plus personnalisé à l'international.</p>
<p><b>1.5.5 Attirer tout type d'investisseurs et d'entrepreneurs dans des domaines porteurs d'emploi et d'innovation et sur base de zones géographiques prioritaires en Région bruxelloise</b></p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Ministre-Président</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p>	<p>Une stratégie qui tient compte de tous les éléments qui peuvent contribuer à attirer les investisseurs à Bruxelles doit être développée: inclure tout type d'investisseurs et entrepreneurs, savoir tirer profit des développements et crises économiques à l'international, ainsi que la facilité d'accès à Bruxelles.</p>

## Objectif 1.6 : Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du Gouvernement bruxellois

<b>Objectifs généraux</b>	<p>L'aménagement du territoire et le développement urbain forment une composante et un outil essentiels dans la construction de la société bruxelloise. La Région bruxelloise poursuit un important effort visant à garantir le maintien sur son territoire de grands investissements publics nécessaires à son développement et constituant d'importants leviers au soutien de son économie et de son rôle de moteur économique du pays.</p> <p>Cet objectif vise le développement, au niveau territorial, de zones accueillant des activités économiques productives, qu'elles soient réservées à ces dernières ou avec des fonctions mixtes. Il regroupe en outre les grands chantiers régionaux ayant une portée économique (sectorielle) et donc potentiellement liés aux autres objectifs de la Stratégie 2030.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre-Président chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Secrétaire d'Etat à la Transition économique Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme, Secrétaire d'Etat au Logement Ministre de l'Environnement Ministre de la Mobilité Ministre des Finances et du Budget
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Brupartners Perspective.brussels citydev.brussels URBAN, BE, BM, SAU, BPL, SLRB Fonds du logement, Port de Bruxelles. Secteur privé (chantier Mediapark)
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners, Perspective, URBAN, SAU (fixes) BE, BM Opérateurs logements (en fonction des projets discutés)
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.6.1 Assurer le développement de zones accueillant des activités économiques productives</b></p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>Au niveau de l'affectation du sol, le Gouvernement veillera à préserver et soutenir l'activité productive en maintenant les zones industrielles et portuaires actuelles. L'avenir du site de Schaarbeek Formation constitue un enjeu central, à cet égard (cf. chantier spécifique ci-dessous).</p> <p>La mixité des fonctions, notamment par la mise en place de zones d'entreprises en milieu urbain (ZEMU), constitue en outre une opportunité en vue de la bonne intégration d'activités productives en milieu urbain. Plus généralement, le dispositif des zones mixtes devra faire l'objet d'une analyse en vue de définir leurs meilleures adéquations avec les besoins des activités productives bruxelloises.</p> <p>Sur base d'une évaluation des premiers résultats en la matière, toutes les améliorations utiles pour atteindre cet objectif de mixité seront mises en œuvre afin de veiller au développement harmonieux de projets combinant fonctions commerciales, productives et de logement, notamment dans certaines zones stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gare du Midi</li> <li>- Josaphat</li> <li>- Gare de l'Ouest</li> <li>- site Delhaize, Heyvaert</li> <li>- Abattoirs</li> <li>- Delta</li> <li>- Heysel</li> <li>- Territoire Nord</li> <li>- Maximilien (Masui)</li> <li>- Défense, ... etc.</li> </ul>



<p><b>1.6.2 Développer le pôle média Mediapark (site de Reyers)</b></p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p><b>Le projet Mediapark.brussels</b> vise le développement d'un nouveau quartier sur le site de Reyers. Il intègre l'objectif de <b>favoriser l'essor des secteurs de l'audiovisuel, des médias et des industries créatives à Bruxelles et à renforcer ainsi la position internationale de Bruxelles</b> dans un contexte de mutations et de croissance sans précédent des secteurs concernés. Outre 4000 emplois générés par la construction, 3.200 emplois potentiels seront générés par l'activité économique dans ce futur quartier. La future maison des médias Frame, immeuble-phare de ce futur quartier, contribuera à concrétiser cette volonté régionale, en regroupant dans un seul immeuble tout un écosystème créatif regroupant la télévision régionale (BX1), l'IHECS Academy, screen.brussels, espace d'innovation et co-working, etc.</p> <p>Une stratégie de « marketing » territorial sera mise en place afin de faire la promotion de cette future cité des médias, en coopération avec les acteurs de ces secteurs déjà nombreux dans le quartier autour des futurs nouveaux sièges de la RTBF et de la VRT.</p>
<p><b>1.6.3 Préserver et développer les activités dans la zone du Canal</b></p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>Parmi les objectifs du Plan Canal figurent la conservation de l'activité économique en ville et le renforcement de son intégration urbaine.</p> <p>Le Gouvernement veillera au maintien des activités industrielles, logistiques ou encore dans le domaine de la construction, privilégiant les liens avec la voie d'eau. Le développement d'autres activités en zone mixte est un autre objectif, en lien notamment avec l'activité culturelle, récréative et événementielle autour du musée Kanal.</p>
<p><b>1.6.4 Développer un pôle logistique sur le site de Schaerbeek Formation</b></p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>En bonne intelligence avec les propriétaires publics concernés, le Gouvernement analysera l'opportunité d'acquérir la maîtrise foncière du site. Ce dernier bénéficie d'un réel potentiel foncier à consacrer à l'activité industrielle et logistique avec des besoins d'articulation au chemin de fer, à l'eau et à la route (plateforme logistique multimodale).</p>
<p><b>1.6.5 Développer un pôle d'économie de la connaissance sur le site des Casernes (Usquare)</b></p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>Le projet Usquare, mené en partenariat avec l'ULB et la VUB vise notamment à faire de ce quartier un pôle universitaire de premier plan en Europe, qui accueillera un projet pionnier des universités en matière de recherche, de diffusion et partage du savoir, d'échanges internationaux, d'entreprenariat et innovation. Une halle dédiée à l'alimentation durable est également prévue sur le site.</p>



## Objectif 1.7: Approfondir la réforme fiscale

<b>Objectifs généraux</b>	<p>La poursuite du développement d'une politique fiscale efficace adaptée aux spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale est une condition <i>sine qua non</i> pour relever les défis du développement économique, de la responsabilité environnementale et de la qualité de vie à Bruxelles.</p> <p>Dans l'ensemble, nous développerons une politique qui n'augmente pas la pression fiscale des ménages bruxellois et qui renforce leur pouvoir d'achat ainsi que celui des générations futures. Notre politique fiscale sera davantage alignée sur la préservation de la classe moyenne à Bruxelles.</p> <p>Sur le plan de la politique budgétaire, nous continuerons de travailler sur divers fronts. En harmonisant et (éventuellement) en réduisant les taxes régionales et municipales, nous encouragerons les entreprises. En outre, la Région développera également un système de taxe de circulation qui soutient les objectifs visant à faire de Bruxelles une région respectueuse de l'environnement tout en visant un objectif de décongestion automobile à Bruxelles.</p> <p>Afin de faciliter l'accès à la propriété, la rénovation durable du bâti, et le maintien de la classe moyenne à Bruxelles, le Gouvernement évaluera les régimes de droits d'enregistrement et de droits de succession pour mieux cibler leurs effets.</p> <p>Le Gouvernement entend également moderniser et simplifier le régime des droits de succession afin de mieux le faire correspondre aux évolutions des structures familiales. Dans ce cadre, les situations des personnes non parentes, des cohabitants de fait et du saut de génération seront analysées.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre chargé des Finances Ministre chargé des Pouvoirs locaux
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Ministre-Président
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Brupartners, Bruxelles Fiscalité, BPL, hub.brussels, finance.brussels
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners, Bruxelles Fiscalité, hub.brussels, finance.brussels
--	--

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.7.1 Harmonisation des taxes communales (sur les entreprises)</b>	Ministre des Finances et du Budget, Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, Secrétaire d'État en charge de la Transition Économique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Établir un cadastre précis de ces taxes.</li> <li>2) Examiner les différents tarifs et taxes auxquels les entreprises bruxelloises sont exposées au niveau communal.</li> <li>3) Rechercher une uniformité aussi grande que possible.</li> </ol>
<b>1.7.2 Continuer la simplification du système fiscal bruxellois</b>	Ministre des Finances Ministre en charge des Pouvoirs locaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mettre en œuvre une simplification administrative pour les entreprises.</li> <li>2) Harmoniser et, si possible, réduire les taxes régionales et communales sur les entreprises dans le cadre d'un pacte fiscal avec les communes. Une évaluation du pacte fiscal (avec consultation des partenaires) sera réalisée.</li> </ol>
<b>1.7.3 Reprise des prestations fiscales des communes (dans le respect de l'autonomie communale)</b>	Ministre des Finances Ministre en charge des Pouvoirs locaux	Reprise par Bruxelles Fiscalité du service des taxes locales à la demande des communes sur base de modalités déterminées.
<b>1.7.4 Développement d'une fiscalité routière qui contribue à améliorer la performance énergétique globale du parc automobile, à réduire les embouteillages à Bruxelles et à améliorer la qualité de vie de chacun dans la ville</b>	Ministre de la Mobilité Ministre des Finances  Ministre de l'Environnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Convaincre les autres régions de mettre en place une tarification kilométrique intelligente pour les véhicules légers et conclure un accord de coopération en ce sens en tenant compte des avis existants à ce sujet (PRDD, GOOD CHOICE, GOOD MOVE).</li> <li>2) Supprimer les taxes de circulation existantes et les remplacer par la nouvelle redevance (conformément aux objectifs de la zone à faibles émissions) ; dans l'intervalle, prévoir une plus grande progressivité de la taxe de mise en circulation en fonction des performances environnementales du véhicule afin de décourager l'achat de véhicules non adaptés à la circulation urbaine.</li> </ol>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.7.5 Organiser une modernisation et une simplification des droits de succession et de donation afin de mieux prendre en compte les structures familiales et les formes de société modernes</b></p>	<p>Ministre des Finances</p>	<p>1) Analyse de la situation des personnes non membres de la famille, des cohabitants de fait et du saut générationnel dans le cadre des droits de succession.</p>
<p><b>1.7.6 Étudier et mettre à profit les modalités des incitatifs fiscaux pour encourager les propriétaires à améliorer la catégorie de PEB de leurs biens</b></p>	<p>Ministre des Finances</p> <p>Ministre de l'Environnement</p> <p>Secrétaire d'État chargée du Logement</p>	<p>Revoir les différents régimes fiscaux en fonction de la stratégie de rénovation bruxelloise.</p> <p>Compte tenu de la planification de la reprise du service concerné – évaluer les droits d'enregistrement et de succession en vue de fournir un signal de prix lié à l'efficacité énergétique du bien immobilier au moment de la cession, à condition qu'une rénovation énergétique complète soit effectuée dans un certain délai et après analyse de l'EPB et qu'une stratégie d'amélioration de la performance énergétique soit élaborée.</p>



## Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Gouvernement souhaite mettre en œuvre une politique de transition numérique ambitieuse, transversale et inclusive.</p> <p>L'impact de la digitalisation sur notre économie est réel. Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique numérique transversale, prenant en compte les nombreux enjeux concernés. L'objectif de la digitalisation est, afin de répondre aux objectifs politiques fixés par l'accord de Majorité, de mettre en place des fonctionnalités, notamment via les administrations publiques, qui faciliteront la vie des entreprises et des citoyen.ne.s. Le Gouvernement s'assurera également que la transition numérique soit inclusive, permettant ainsi à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois, quel que soit leur parcours, de profiter des opportunités créées par le numérique.</p> <p>Par ailleurs, les nouvelles technologies étant par définition en constante évolution, leur maîtrise requière des connaissances et compétences spécifiques. Il est primordial de proposer aux Bruxellois des formations adaptées à tous les niveaux : de l'apprentissage de base de notions informatiques, à l'utilisation des services en ligne de nos administrations jusqu'aux formations professionnelles ciblant les compétences numériques afin de répondre au mieux aux demandes du marché de l'emploi.</p>
---------------------------	--

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative Secrétaire d'Etat en charge de la transition économique et de la recherche scientifique
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	CIRB, Easy Brussels (SPRB), ITCO (SPRB), Brupartners/Service de facilitation sectorielle, BRUXEO (pour le volet e-santé), Hub.Brussels, Actiris, Bruxelles Formation, Innoviris
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	CIRB, Easy Brussels (SPRB), ITCO (SPRB), Brupartners/Service de facilitation sectorielle, Hub.Brussels, Actiris, Bruxelles Formation, Innoviris
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>1.8.2 Stimuler le secteur de l'e-santé</b>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition Numérique et de la Simplification Administrative</p> <p>Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique</p>	<p>Sensibiliser et stimuler les entreprises aux opportunités du secteur de la santé en pleine évolution grâce à l'arrivée des nouvelles technologies (e-santé) en collaboration avec les autres entités fédérées, et participer ainsi à l'écosystème e-santé développé et piloté par la plateforme esanté.brussels. Cela dans le but de répondre aux besoins sociaux, sanitaires et de résilience urbaine (cf. étude d'impact de la digitalisation sur les services d'aide aux personnes en Wallonie pouvant servir de point de départ à une étude bruxelloise).</p> <p>Soutenir l'innovation en matière de <i>health tech</i>, notamment grâce à des politiques d'<i>open data</i> et d'intelligence artificielle.</p>
<b>1.8.3 Mettre en place une politique régionale ambitieuse en matière de gestion des données ouvertes (open data)</b>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative</p>	<p>Organiser la diffusion et l'utilisation des données ouvertes provenant des institutions publiques et des entreprises privées, pour permettre à de nombreuses autres applications d'offrir des services à haute valeur ajoutée et de stimuler l'innovation des entreprises et dans les services publics.</p> <p>Soutenir les entreprises innovantes qui utilisent les données publiques ouvertes en vue d'avoir un impact sociétal positif.</p>
<b>1.8.4 Améliorer les relations administrations-entreprises par la transition numérique</b>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative</p>	<p>Faciliter et accélérer les interactions entre les administrations et les entreprises afin de diminuer les charges administratives (notamment via la réalisation du principe <i>once only</i>).</p> <p>Stimuler le marché des entreprises technologiques offrant des services utilisables par les administrations publiques en vue d'accélérer la modernisation de ces dernières (GOVTECH).</p>



Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.8.5 Accompagner tous les citoyens dans la transition numérique afin de répondre aux attentes du marché de l'emploi</b></p>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative</p>	<p>Le dernier axe constitue la préparation du futur de nos entreprises aux grandes tendances technologiques. Cette préparation doit être réalisée de manière inclusive. L'objectif étant de réduire la fracture numérique de notre Région et d'anticiper ses prochaines formes. Une attention particulière sera apportée au public féminin qui est d'avantage touché par cette fracture.</p> <p>Il est primordial de proposer aux bruxellois des formations adaptées à tous les niveaux : de l'apprentissage de base de notions informatiques, à l'utilisation des services en ligne de nos administrations jusqu'aux formations professionnelles ciblant les compétences numériques (notamment en intelligence artificielle et l'<i>open data</i>) afin de répondre au mieux aux demandes du marché de l'emploi.</p>



## Objectif 1.9: Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Afin d'apporter une réponse innovante et cohérente à la problématique de la mobilité, la Région de Bruxelles-Capitale a choisi de concentrer l'élaboration de son plan de mobilité sur les utilisateurs afin de leur garantir des solutions de mobilité adaptées, plus faciles et intégrées qui leur permettent de choisir le mode le plus efficace pour chaque trajet. La question de la mobilité à Bruxelles ne peut se limiter au défi d'une infrastructure surchargée par le trafic (automobile).</p> <p>Dans ce développement, nous aspirons à une métropole multipolaire où la complémentarité des usages et des fonctions favorise la ville de quartier et améliore la qualité de vie de ses habitants. Ces évolutions donneront naissance à de nouveaux besoins et à de nouvelles habitudes de mobilité.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, la Région va revoir la mobilité dans les quartiers, réorganiser l'espace public en faveur du mode de transport actif et des transports publics, mieux coordonner les services de mobilité et promouvoir le transfert modal. Une approche axée sur le genre sera développée pour l'ensemble de la politique de mobilité. Nous veillerons à ce que les défis sociaux ne soient pas exacerbés, mais au contraire réduits par les politiques de mobilité. Les leviers pour y parvenir sont notamment la promotion des modes de transport actifs et les investissements importants dans les transports publics afin de garantir la mobilité de base de chacun.</p>
---------------------------	--

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre chargé de la Mobilité, des Travaux publics et de la sécurité routière
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre chargé de la Transition Climatique, l'Environnement, l'Energie et la Démocratie participative
<b>Type de priorité</b>	Le Plan régional de mobilité Good Move a été repris dans la fiche afin d'informer les partenaires sociaux, qui ont déjà formulé un avis à son sujet, de son élaboration. En outre, plusieurs chantiers spécifiques (partagés) ont été ajoutés, sur lesquels la Région a l'intention de travailler avec les partenaires sociaux.

<b>Partenaires</b>	BM, STIB et Parking + les communes bruxelloises + les membres de la Commission régionale de Mobilité
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	BM, STIB et Parking + les communes bruxelloises + les membres de la Commission régionale de Mobilité
--	--

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.9.1 Good Neighbourhood – organisation de la mobilité dans les quartiers (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Ville 30 – La réduction de la vitesse globale à 30 km/h dans les quartiers et à 50 km/h sur certains axes structurels améliorera la sécurité routière et la fluidité du trafic et réduira le nombre d'embouteillages. L'activité économique se développera dans les quartiers à faible circulation.</p> <p>L'établissement et la mise en œuvre des mailles – création de quartiers sans voiture, calmes et accessibles.</p> <p>Rénovation des grands espaces publics – reconquête de l'espace public et renforcement de la qualité de l'usage et de l'animation urbaine.</p>
<p><b>1.9.2 Good Network – les réseaux de transport (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Optimisation – meilleure répartition de l'espace public disponible, favorisant les modes de transport actifs et les transports publics, meilleure utilisation des infrastructures existantes.</p> <p>Réalisation – développement des réseaux des différents modes de transport et réaménagement des grands axes urbains de manière multimodale. Repenser les itinéraires urbains structurants permettant une meilleure intégration dans le contexte urbain, améliorer la qualité de l'espace public, réduire l'impact du trafic automobile et les nuisances associées et promouvoir les modes de transport alternatifs, notamment par la création de boulevards piétonniers et d'un réseau cyclable structurant.</p> <p>Le réseau de tram sera élargi moyennant le développement des lignes 9 et 3. A partir de 2024, les nouvelles lignes de tram desserviront Tour &amp; Taxis et Neder-over-Heembeek. Le tram 7 sera également relié à la place de Rochefort avant 2024. De nouveaux trams supplémentaires seront mis en service : les bus 95 et 49, le Médiapark, les extensions du tram 8 et le droit de passage exclusif pour une partie des trams 92 et 55. Le Plan Bus sera introduit progressivement et l'augmentation de l'offre sur les lignes existantes sera opérationnelle d'ici 2022. Les lignes 95 et 49 seront transférées au</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>BHNS en attendant la transformation en ligne de tram. Il en va de même pour la ligne 71. Au cours de cette législature, le métro entre Nord et Albert sera construit.</p> <p>Gestion et maintenance – garantir le niveau de service des différents réseaux en prévoyant un plan de gestion préventive et de maintenance régulière des infrastructures, des réseaux et des équipements.</p>
<p><b>1.9.3 Good Service – les services de mobilité (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Intégration à la fois numérique et physique des services de mobilité (information, vente de billets, tarifs).</p> <p>Superviser et soutenir le développement de Mobility as a Service (MaaS) et des services de mobilité partagés.</p> <p>Améliorer la qualité des réseaux et des services de transport public pour assurer la meilleure lisibilité et la meilleure accessibilité.</p> <p>Renforcer l'interconnexion des différents services et l'intermodalité par le développement de nœuds de correspondance.</p>
<p><b>1.9.4 Good Choice – influencer et diriger les choix personnels et collectifs (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Développement territorial pour influencer la structure de la demande globale de transport et ainsi contribuer à résoudre le problème de la congestion.</p> <p>Un examen approfondi de la gestion du stationnement, de la tarification et de la taxation (de la circulation) pour décourager l'utilisation et la possession de véhicules privés.</p> <p>Renforcer les mesures de sensibilisation et de soutien dans le domaine du changement de comportement et soutenir de manière proactive les générateurs de déplacement dans ce domaine.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>1.9.5 Good Partner – gouvernance (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Un pilotage et une gouvernance solides, avec suffisamment de ressources pour assurer la mise en œuvre efficace des actions Good Move. Ceci nécessite la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée, dans laquelle les rôles et les compétences de chaque institution et opérateur (privés et publics) dans la mise en œuvre du plan sont clairement définis.</p> <p>Coopération transversale entre les services et les administrations traitant de la mobilité, coopération structurelle avec d'autres niveaux de pouvoir ( communes, autres régions, fédéral, Europe) et d'autres acteurs publics et privés.</p> <p>Une approche participative et responsable dans la définition et la mise en œuvre des actions.</p> <p>Mettre en place un système de contrôle et de sanctions approprié.</p>
<p><b>1.9.6 Good Knowledge – connaissance et transparence des données (concertée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Gestion des données – amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.</p> <p>Anticiper l'innovation – une veille technologique permanente et proactive fondée sur le partage des expériences et des connaissances.</p> <p>Transparence – communication continue et efficace sur la mise en œuvre et la réalisation de la politique de mobilité et des objectifs du PRM.</p>
<p><b>1.9.7 Plans de déplacement entreprise (partagée)</b></p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière et Ministre en charge de l'Environnement et de la Transition climatique</p>	<p>En concertation avec les partenaires sociaux, veiller à ce que les plans de déplacement des entreprises soient renforcés afin de réduire la pression sur les déplacements domicile-travail.</p> <p>L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture particulière au profit des moyens de transport actifs et des transports publics et de réduire le nombre de trajets domicile-travail en voiture particulière, en particulier avec un seul passager (autosolisme).</p> <p>Il est conclu que les plans de transport des entreprises ont eu un impact depuis leur introduction en 2004. Afin de tenir compte des évolutions de la mobilité telles que le télétravail, l'utilisation du vélo et l'électrification du parc</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		automobile, les obligations liées aux PDE seront mises à jour en collaboration avec Brupartners
<b>1.9.8 Plans de livraison d'Entreprises (partagée)</b>	Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière	<p>En concertation avec les partenaires sociaux, développer et renforcer les plans de livraison d'entreprise afin de garantir que les livraisons et les collectes se déroulent dans des conditions optimales, de réduire les coûts pour les entreprises et de diminuer l'impact négatif des livraisons, notamment sur les émissions, les embouteillages et la sécurité routière.</p> <p>Réfléchir avec Brupartners à d'autres moyens de rationaliser, de rendre plus efficaces et plus écologiques les livraisons dans la région de Bruxelles-Capitale.</p>
<b>1.9.9 Mutualisation places de parking (partagée)</b>	Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière	<p>Développer une nouvelle approche partenariale avec les acteurs publics et privés en vue de mutualiser le stationnement hors-voirie, en particulier au bénéfice des riverains, avec pour priorité la mutualisation du stationnement de bureaux, de surfaces commerciales, de logements et d'établissements scolaires.</p> <p>En collaboration avec Brupartners, examiner comment les objectifs fixés pour la création du parksharing peuvent être atteints.</p>
<b>1.9.10 Coordination chantiers (partagée)</b>	Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière	<p>Réalisation d'études d'impact afin d'élaborer des plans de mobilité qui réduisent les nuisances pour les commerces et les habitants.</p> <p>Renforcer les systèmes de communication et d'information pour les résidents et les commerçants ainsi que les alternatives de mobilité.</p> <p>Évaluer la législation concernant l'octroi de autorisation aux pour chantiers. Impliquer Brupartners dans cette évaluation.</p>





## **AXE 2 : Engagements de la Région et des Communautés**



## Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le dispositif de Garantie pour la jeunesse comporte 2 objectifs essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de moins de 25 ans ;</li> <li>- contribuer à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi.</li> </ul> <p>En termes de visibilité pour les jeunes, le dispositif s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tout jeune de moins de 25 ans qui quitte les études sans les avoir réussies soit informé, dans le mois, des services auxquels il peut prétendre en vue d'un bilan suivi d'une orientation dans les 4 mois, soit vers un emploi de qualité, un stage, une formation, un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle ;</li> <li>- tout jeune de moins de 25 ans nouvellement inscrit en tant que chercheur d'emploi à Actiris soit accompagné en vue de lui proposer dans les 4 mois qui suivent soit un emploi de qualité, soit un stage ou une formation, soit un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle.</li> </ul> <p>En outre, tout jeune entre 15 et 25 ans doit bénéficier de soutiens et d'outils permettant le maintien ou le retour à l'école.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministres chargés de la Formation, <i>Ministres en charge de la Jeunesse, Ministres en charge de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement obligatoire</i>
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires, membres du comité de pilotage</b>	Brupartners, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, <i>Administrations de la Communauté française et de la Communauté flamande (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire)</i> , VDAB Brussel, Brulocalis, Agence et Service FSE, Service Ecole de Perspectives.brussels, Infor Jeunes Bruxelles, D'Broej, FCJMP, Jeunes CSC, Jeunes FGTB, Jeunes CGSLB
---	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.1.1 Information/Orientation générales</b>	Infor Jeunes Bruxelles	<p>Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative de l'information, l'orientation et le conseil de première ligne pour les jeunes Bruxellois afin de favoriser les transitions école-famille-travail (25.000 jeunes touchés/an au niveau local). Plan de Relance et de Redéploiement (PRR) : extension du réseau des plates-formes locales d'information et d'accompagnement des jeunes existant via la création de 2 à 3 plateformes supplémentaires (la première en 2020 et les deux suivantes en 2021) afin de faciliter davantage la prise de contact des jeunes dans les quartiers moins bien desservis Poursuivre les tâches visant à décloisonner les services offerts pour encourager une meilleure efficacité et cohérence dans les services proposés.</p>
<b>2.1.2 Inclusion et insertion sociales</b>	Service Ecole	<p>Renforcer l'accompagnement et l'offre d'éducation de la seconde chance en vue d'accroître le nombre de jeunes obtenant une certification au moins équivalente au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. PRR : mise en place d'ateliers de pédagogie personnalisée (APP) supplémentaires au sein des CPAS bruxellois en 2021. Actuellement, 5 CPAS organisent un APP.</p> <p>Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 15 à 18 ans. PRR : renforcement des actions visant la lutte contre l'abandon scolaire des jeunes de 15 à 18 ans (extension aux moins de 21 ans pour l'enseignement en alternance) dans le but d'intensifier les actions actuellement mises en œuvre vers les jeunes ayant abandonné toute scolarité, notamment les jeunes inscrits dans une filière qualifiante. Ce renforcement est à mettre en lien avec le dispositif d'accrochage scolaire coordonné par le Service Ecole.</p> <p>Poursuivre et développer des actions personnalisées à l'intention et avec les jeunes en situation de vulnérabilité afin de les amener à élaborer un projet de vie professionnelle durable (anciennement axe 3 du dispositif).</p>
<b>2.1.3 Formation professionnelle</b>	Bruxelles Formation, VDAB Brussel	<p>Poursuivre le renforcement et la diversification (e.a. pédagogique) de l'offre de formation (3.000 offres pour 3.000 CE distincts par an) allant de la formation linguistique à la formation professionnalisante (= qualifiante) et la formation en alternance. PRR : renforcement de l'offre de formation dont celle à destination des jeunes chercheurs d'emploi</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.1.4 Stage en entreprise</b>	Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel	Organiser une offre de 2.000 stages encadrés et de qualité par an pour 2.000 chercheurs d'emploi distincts (FPIe, stage de fin de formation qualifiante, stage européen ou international, stage First). Ces stages seront organisés tant dans le secteur privé que le secteur public, tant dans des TPE que dans de grandes entreprises. Un encadrement paritaire sera assuré, conformément aux orientations approuvées par le Brupartners et le GRBC.
<b>2.1.5 Actions d'accompagnement à l'emploi</b>	Actiris, HUB (réseau YET)	Assurer l'accompagnement individualisé de tout CE de moins de 25 ans quelle que soit la durée de son inscription en tant que DE.  Assurer 1.500 emplois (d'au moins 28 jours ETP) par an, à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dispositif des CPE-OIP et CPE-GJ ;</li> <li>- le contrat d'insertion ;</li> <li>- la satisfaction d'offres d'emploi « ordinaires ».</li> </ul> Soutenir les jeunes désirant créer leur entreprise, se lancer dans l'entrepreneuriat social ou coopératif
<b>2.1.6 Transversalité</b>	Ministre-Président  Ministre de l'Emploi	Envisager au terme de l'année 2020 une extension du dispositif aux jeunes de moins de 30 ans et ce, sur base des évaluations externes en cours et de la mise à jour de la recommandation européenne de 2013 relative à la Garantie pour la Jeunesse.

***Pour info, mise à jour de la recommandation européenne de 2013 relative à la Garantie pour la Jeunesse***

Le Conseil européen a adopté une nouvelle recommandation intitulée « Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse ». L'objectif principal est de mieux soutenir l'emploi des jeunes dans l'ensemble de l'UE, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, qui s'accompagne d'un retour des taux de chômage élevés chez les jeunes et se traduit par un plus grand nombre de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET).

La nouvelle garantie pour la jeunesse réaffirme la volonté des États membres de l'UE de mettre en place des dispositifs nationaux par l'intermédiaire desquels les jeunes peuvent se voir proposer un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. Dans le même temps, la recommandation porte de 25 à 29 ans la limite d'âge pour les jeunes ciblés et prévoit une meilleure intégration des personnes issues de groupes vulnérables, tels que les NEET, les jeunes femmes et les personnes en situation de handicap. La garantie pour la jeunesse sera mise en œuvre au moyen de mesures de soutien, en tenant compte des lignes directrices suivantes :

- recensement : déterminer les groupes cibles, les services disponibles et les besoins en compétences et de repérer les personnes qui risquent de faire partie des NEET
- communication : mener des campagnes d'information ciblées auprès des jeunes et de s'adresser aux NEET
- préparation : améliorer le profilage afin de faire correspondre les besoins et les réponses, le conseil et l'orientation, et d'améliorer les compétences numériques et d'autres compétences importantes
- offre : aides à l'emploi, garantir la qualité et l'équité, et proposer un soutien post-placement.
- Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous.



## Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Malgré des résultats encourageant en termes de diminution du taux de chômage et d'augmentation du taux d'emploi que la Région a connu pendant de nombreux mois, les défis à relever en terme d'emploi restent importants en Région de Bruxelles-Capitale surtout suite à la crise Covid-19 et à ses impacts économiques que nous ne connaissons pas encore. En effet, les mesures fédérales et régionales prises ces derniers mois amortissent le choc de cette crise, mais il est certain que le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois va augmenter de manière importante. C'est pourquoi, des mesures ont été prises dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement approuvé en juillet par le Gouvernement bruxellois.</p> <p>A côté de cette crise sans précédent, il faut continuer à travailler sur les enjeux historiques que sont la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations, la hausse du niveau de qualification auxquels s'ajoutent les questions liées aux transitions numériques, environnementales, économiques et le défi de la qualité de l'emploi.</p> <p>La baisse du taux de chômage doit aller de pair avec l'augmentation du taux d'emploi et de la qualité des emplois, c'est-à-dire lutter contre la précarité croissante du travail, la pénibilité et le dumping social.</p> <p>L'objectif du Gouvernement est d'accroître significativement les possibilités, pour les chercheurs d'emploi bruxellois, d'accéder à un emploi de qualité et d'y évoluer pleinement. Pour cela, une définition de la notion de qualité de l'emploi sera le socle commun du Gouvernement, des interlocuteurs sociaux, des opérateurs d'emploi et de formation.</p> <p>Le Gouvernement veillera à l'inclusion des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, en évaluant les dispositifs d'aide à l'emploi et, le cas échéant, en les rendant plus efficaces. Cette inclusion passera également par une lutte efficace contre les discriminations.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre-Président Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Phare, Pouvoirs locaux (CPAS), View.brussels, Observatoire des prix, Equal.brussels, Febisp, Tracé Brussel, Febrap
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles-Formation, VDAB Brussel, Pouvoirs locaux (CPAS), View.brussels, Observatoire des prix de référence, Equal.brussels
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.2.1 Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	En concertation avec les interlocuteurs sociaux, le dispositif du congé-éducation payé sera réformé en vue de le transformer en un véritable outil de formation continue permettant d'accompagner les mutations à l'œuvre sur le marché du travail.
<b>2.2.2 Permettre l'inclusion des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Primes pour les personnes porteuses d'un handicap.  Analyse des recommandations issues de l'évaluation des aides à l'emploi.
<b>2.2.3 Monitorer l'emploi de qualité</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Détermination, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, des indicateurs à analyser et à mesurer en vue de permettre View.Brussels de mettre en place un monitoring permanent de la qualité de l'Emploi.  Réalisation récurrente de monitorings de l'emploi de qualité et de monitorings socio-économiques régionaux et sectoriels  Analyse des résultats et recommandations
<b>2.2.4 Lutter contre la discrimination à l'embauche et promouvoir la diversité</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle  Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances	Améliorer la connaissance des outils existants de lutte contre la discrimination à l'embauche.  Poursuite et amélioration de la collaboration entre l'Inspection régionale de l'Emploi, UNIA et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes en vue de soutenir le travail de l'Inspection régionale de l'Emploi.



Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>2.2.5 Lutter contre le dumping social dans les marchés publics</b></p>	<p>Observatoire des prix</p>	<p>Finalisation du vadémécum « clauses sociales » sur base des recommandations en provenance des secteurs d’activité.</p> <p>Respect de la circulaire relative à l’inclusion de clauses sociales dans les marchés publics bruxellois</p> <p>Elaboration de bonnes pratiques régionales en vue d’élaborer des nouvelles clauses permettant de lutter contre le dumping social dans une approche sectorielle</p>
<p><b>2.2.6 Pérenniser le secteur des titres-services</b></p>	<p>Ministre de l’Emploi et de la Formation professionnelle</p>	<p>Mise sur pied d’un cadre budgétaire permettant la pérennisation du système des titres-services.</p> <p>Entamer les discussions avec l’Etat Fédéral en vue de revendiquer une carrière réduite pour les aides ménagères et un remboursement effectif des titres-services paternité et « adoption ».</p> <p>Lancer un groupe de travail au Conseil Economique et Social sur les conditions de travail et la reconversion des aide-ménagères.</p>
<p><b>2.2.7 Endiguer la vacance d’emploi</b></p>	<p>Ministre de l’Emploi et de la Formation professionnelle</p>	<p>Rédiger un plan d’action interfédéral visant à endiguer la vacance d’emploi.</p> <p>Evaluer la réglementation des permis de travail en lien avec les métiers en pénurie.</p> <p>Mener des actions de promotion des métiers en manque d’image.</p> <p>Anticiper les besoins des entreprises en matière de main d’œuvre par le biais des Pôles Formation Emploi.</p>
<p><b>2.2.8 Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée</b></p>	<p>Secrétaire d’Etat à l’Egalité des Chances Brupartners</p>	<p>Analyser, adapter, si nécessaire et mettre en œuvre le plan Familles monoparentales élaboré par le Brupartners dans le cadre de la S2025            =&gt; les travaux du plan Monoparentalité sont en cours avec l’ensemble des co-pilotes</p> <p><b>PRR</b> : Prise en compte de la situation des femmes dans le cadre de la relance et assurer un focus particulier sur les femmes en situation de monoparentalité            =&gt; appel à projets pour des projets associatifs relatif au ‘genre’ destinés à promouvoir l’égalité</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>réelle entre les femmes et les hommes suite à la crise covid-19, dans un contexte de relance et dans une vision intersectionnelle.</p> <p>L'appel à projets a été lancé et clôturé (<a href="https://equal.brussels/fr/appel-a-projets-genre/">https://equal.brussels/fr/appel-a-projets-genre/</a>).</p>
<p><b>Chantier 2.2.9 PRR : Permettre l'inclusion rapide des nouveaux chercheurs d'emploi victimes de la crise Covid-19</b></p>	<p>Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle</p>	<p>Booster le dispositif d'emploi d'insertion visé à l'article 60,§7 notamment pour les entrepreneurs bruxellois victimes de faillite</p> <p>Mettre en œuvre la prime Phoenix à destination des chercheurs d'emploi victimes de la crise Covid-19</p> <p>Soutenir l'auto-crédation d'emploi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place de ReloadYourself ;</li> <li>- le renforcement de la prime indépendant.</li> </ul> <p>Renforcement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi au niveau d'Actiris et des partenaires ARAE.</p>

## Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation

<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Favoriser les synergies entre les acteurs publics de l’emploi et de la formation afin d’optimiser, simplifier, fluidifier et accroître l’offre de services adaptés aux besoins et attentes des CE, des entreprises et des travailleurs.</p> <p>Sur base de l’évaluation du plan de formation 2020, une stratégie de « qualification – emploi » sera mise sur pied afin de répondre efficacement aux besoins de qualification des chercheurs d’emploi pour s’insérer durablement sur le marché du travail et répondre aux besoins de main-d’œuvre des employeurs ainsi qu’à la problématique des métiers en pénurie.</p> <p>Pour cela, le Gouvernement souhaite approfondir la transversalité des politiques menées en matière d’emploi et de formation dans le cadre de partenariats forts entre les opérateurs publics d’emploi et de formation ainsi qu’entre ces opérateurs et les secteurs.</p> <p>Par ailleurs, la Région poursuivra les efforts de soutien à la formation en entreprise, prioritairement la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et la formation en alternance qui sont des vecteurs d’intégration accélérée et durable sur le marché du travail</p> <p>Les impacts de la crise Covid-19 sur le marché de l’emploi vont être importants dans les prochaines semaines/mois. Le taux de chômage en Région bruxellois va augmenter en raison d’une part de l’arrivée sur le marché de l’emploi des travailleurs victimes de la crise et d’autre part de la contraction de l’offre d’emploi. Dès lors, il faut augmenter et/ou réorienter l’offre de formations pour permettre aux chercheurs d’emploi d’acquérir de nouvelles compétences ou de les améliorer. Ce renforcement est possible grâce au budget dégagé dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement approuvé par le Gouvernement bruxellois en juillet 2020.</p> <p>En parallèle, il est important que les chercheurs d’emploi qui entament un parcours de formation aillent jusqu’au bout et ne doivent pas l’arrêter pour des raisons financières. C’est pourquoi, l’indemnité de formation va être augmentée pour passer à 2€ de l’heure de formation prestée en attendant le revenu de formation.</p>
----------------------------------	--

<p><b>Ministre(s) porteur(s)</b></p>	<p>Ministre chargé de l’Emploi et de la Formation professionnelle</p>
<p><b>Ministre(s) associé(s)</b></p>	<p>Ministre-Président Secrétaire d’Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Ministre en charge de la Transition climatique, de l’Environnement, de l’Energie Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l’Image de Bruxelles</p>

<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée
<b>Partenaires</b>	Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles Formation, Febisp, Tracé, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, View, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, Banspa
<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, View.brussels, SFPME, Febisp et Tracé

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.3.1 Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle en concertation avec le Ministre Président et le Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative pour les alliances emploi-environnement	<p>Mettre en place en places les pôles pour lesquels un accord-sectoriel existe.</p> <p>Conclusion de nouveaux accords-cadres, notamment, dans les domaines alimentation durable, non-marchand, titres-services.</p> <p>Mise en place d'alliances emploi-environnement, notamment en matière de construction.</p>
<b>2.3.2 Stratégie « Qualification – Emploi »</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Evaluation du Plan de Formation 2020.</p> <p>Adoption de la Stratégie « Qualification Emploi » dont l'objectif est de permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain.</p> <p>Rédaction d'un plan d'action interfédéral visant à endiguer la vacance d'emploi.</p>
<b>2.3.3 Favoriser la formation en alternance et la formation professionnelle en entreprise</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Garantir les mêmes droits aux apprenants qu'aux stagiaires en formation professionnelle.</p> <p>Evaluation des dispositifs de la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et de la formation en alternance.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Elargir et revaloriser le soutien financier de la prime aux jeunes en alternance et la prime octroyée aux entreprises (prime Tuteurs)
<b>2.3.4 Renforcer l'apprentissage des langues dans une optique de multilinguisme</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle  Ministre du Multilinguisme	Développer et renforcer l'offre de formation en langues dans un réseau cohérent autour d'une Cité des Langues.  Stimuler les employeurs à intégrer les formations linguistiques de leurs travailleurs dans leur politique de formation.
<b>2.3.5 Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement et de la reconversion des travailleurs ou tout autre dispositif ayant le même objectif</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Création de cellules de reconversion ou autre dispositif ayant le même objectif pour permettre aux travailleurs victimes d'une faillite, d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir  PRR : Mise en œuvre et suivi du projet-pilote du Fonds Rebond pour l'accompagnement des travailleurs victimes de faillite.
<b>2.3.6 Réorganiser les dispositifs d'emploi locaux pour les adapter à la réalité actuelle</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle  Ministre des Pouvoirs locaux	Réforme du dispositif ALE.  Analyser et mettre en œuvre une instance unique de concertation interprofessionnelle locale remplaçant toutes les autres instances locales.
<b>2.3.7 PRR : Renforcer l'offre de formation</b>	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Renforcer l'offre de formation aussi bien pour les chercheurs d'emploi que pour les travailleurs en chômage temporaire  Mettre en œuvre l'indexation de l'indemnité de formation pour la faire passer à 2€ de l'heure de formation prestée et continuer les discussions avec le Fédéral pour le revenu de formation



## Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Gouvernement bruxellois souhaite conclure un accord de coopération avec la COCOF, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la VGC en vue de renforcer les engagements communs pris par la Région et les Communautés pour répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement à Bruxelles.</p> <p>Dans ce cadre, il entend également confirmer les missions du service Facilitateur Ecole de perspective.brussels comme interlocuteur de référence pour le pilotage de l'ensemble des initiatives développées par la Région en soutien à l'enseignement, dans le respect des compétences de chacun.</p> <p>Le Gouvernement bruxellois invitera également les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre-Président (Membre du Collège COCOF chargé de la Politique de l'Enseignement et des crèches)
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	<p>Région de Bruxelles-Capitale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministre chargé de la Promotion du Multilinguisme (Membre du Collège VGC en charge de l'Enseignement et de la construction d'écoles) ;</li> <li>- Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux ;</li> <li>- Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière (Présidente du Collège VGC, chargée de la Famille et de la politique urbaine) ;</li> <li>- Ministre chargé de l'Environnement ;</li> <li>- Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des chances (Membre du Collège en charge de la cohésion sociale et des infrastructures sportives) ;</li> <li>- Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique (Ministre-Présidente du Collège COCOF) ;</li> <li>- Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine (Membre du Collège VGC chargé de la jeunesse et du sport.</li> </ul> <p>Fédération Wallonie-Bruxelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Ministre de l'Education ;</i></li> <li>- <i>Ministre de l'Enfance ;</i></li> <li>- <i>Ministre de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse et de sports ;</i></li> <li>- <i>Ministre de l'égalité des chances, de la tutelle sur WBE et des infrastructures et des bâtiments scolaires.</i></li> </ul>

	<p><i>Vlaamse Gemeenschap :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Vice-Ministre Président en charge de l'Enseignement et de la formation ;</i></li> <li>- <i>Ministre en charge des affaires bruxelloises et de la jeunesse ;</i></li> <li>- <i>Ministre en charge de la Famille et de la Lutte contre la Pauvreté.</i></li> </ul>
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Brupartners, administration de la VGC et de la COCOF (Enseignement et formation professionnelle), <i>administrations de l'enseignement de la FWB et de la Vlaamse Gemeenschap</i> , perspective.brussels (Service Ecole, IBSA), Bassin EFE, BANSPA, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, COCOF, Syntra, Pôle académique, urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, les différents réseaux d'enseignement
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Ministre porteur, Ministres associés, Partenaires
--	---

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.4.1 Répondre au défi démographique : création de nouvelles écoles, rénovation des écoles existants et ouverture sur les quartiers</b>	Service école  IBSA (pour le volet évaluation)	<p><u>Création de nouvelles écoles et rénovation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail de facilitation via le Service école (obtention des permis d'urbanisme et d'environnement, etc.),</li> <li>- Mise en place d'une boîte à outils (TOOLBOX SCHOOL) pour la création ou la rénovation d'écoles,</li> <li>- Poursuivre le monitoring des besoins en création de places,</li> <li>- Etude d'opportunité pour développer un réseau et / ou une structure d'économie sociale pour réaliser des travaux de rénovation.</li> </ul> <p><u>Qualité de vie des élèves et des enseignants, ouverture des écoles sur les quartiers :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les contrats école ;</li> <li>2. Organiser des appels à projets pour la rénovation des cours d'école et leur ouverture au quartier ;</li> <li>3. Soutenir les établissements scolaires dans la réalisation d'un plan de mobilité ;</li> <li>4. Etudier la mise en place de rues scolaires.</li> </ol> <p>Entamer une <u>réflexion spécifique</u> sur les besoins de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>Evaluer les dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à</p>



Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Bruxelles pour les améliorer et soutenir l'action des Communautés sur ce point.
<p><b>2.4.2 Soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficulté et lutter contre la ségrégation scolaire</b></p>	<p>Service école</p>	<p>Concierter avec les Communautés la <u>Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC</u> dont le GRBC a pris acte le 26/04/2018.</p> <p>Développer de nouveaux indicateurs statistiques du décrochage scolaire en concertation avec les Communautés.</p> <p>Renforcer la coordination des <u>dispositif régionaux d'accrochage scolaire</u> (DAS, DASC et PASC – ex axe décrochage scolaire des PLPP).</p> <p>Intégrer dans les appels projets régionaux les principes de la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC avec une attention particulière pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets de soutien et d'accompagnement à la scolarité, de remédiation, d'apprentissage du français et du néerlandais ;</li> <li>- concentrer les moyens vers les écoles/publics qui accueillent les élèves/jeunes en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés.</li> </ul> <p>Une attention sera également portée sur le harcèlement scolaire, via des campagne de prévention, des formations adéquates et des aménagements spécifiques (ex. : cours de récréation).</p> <p>L'appel à projets PASC lancé en 2021 fixera certaines missions de base aux communes.</p> <p><u>Mettre en réseau les différents acteurs actifs en matière d'accrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- via le site <a href="http://www.accrochagescolaire.brussels">www.accrochagescolaire.brussels</a> et poursuivre le développement web du centre d'expertise sur le décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale ;</li> <li>- Organisation de journées d'échange sur des thématiques en lien avec l'accrochage scolaire notamment sur le harcèlement scolaire ;</li> <li>- Création d'un Comité d'expertise « Accrochage scolaire ».</li> </ul> <p>Mise en œuvre des mesures exceptionnelles prises dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement face à la crise sanitaire (renforcements DAS et PASC).</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.4.3 Combattre la pauvreté et la déprivation des enfants</b>	Service école	<p>Soutenir les initiatives des Communautés visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer à chaque enfant : un repas chaud gratuit, cuisiné à partir de produits sains, bio et locaux, l'accès à un service de garderie, de soutien scolaire de qualité gratuits et des études dirigées gratuites ;</li> <li>- Développer l'offre des écoles de devoirs ainsi que l'organisation d'activités culturelles et sportives dans les écoles en dehors des heures de cour ;</li> <li>- Assurer un accès gratuit au matériel et à l'équipement scolaire.</li> </ul>
<b>2.4.4 Révolutionner l'apprentissage des langues</b>	Service école, SPRB	<p>Le Gouvernement bruxellois invitera les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un <u>accord de coopération</u> en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles. Exemples : encourager la mobilité des instituteurs entre Communautés; poursuivre la formation des instituteurs bilingues en encourageant les collaborations entre hautes écoles néerlandophones et francophones dans le cadre d'un cursus commun et d'une co-diplomation.</p> <p>Favoriser <u>l'apprentissage des langues dans les écoles</u> via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un renforcement de l'immersion : mise en place d'un groupe de travail pour identifier les obstacles à l'immersion dans un cadre de multilinguisme à Bruxelles et proposer des incitants pour développer les écoles en immersion ;</li> <li>- un appel à projets « Be Talky – Pour une Région multilingue et vivante », ouvert aux écoles bruxelloises ;</li> <li>- le soutien aux écoles qui souhaitent participer aux programmes européens eTwinning et Erasmus+.</li> </ul> <p>Chantier en lien avec le chantier 2.3.4 « Renforcer l'apprentissage des langues dans une optique de multilinguisme ».</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>2.4.5 Prévoir une approche spécifique pour la petite enfance</b></p>	<p>Service école</p>	<p><u>Création de nouvelles places de crèches :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un monitoring des besoins en création de places de crèches en RBC en collaboration avec les Communautés et les commissions communautaires en tenant compte d'une étude segmentée de l'offre et de la demande en places d'accueil en RBC (places liées aux revenus ; heures tardives ; places à temps partiel ; publics spécifiques tels les chercheurs d'emploi, les familles monoparentales). Ce monitoring sera communiqué aux parties prenantes.</li> <li>- Facilitation de la construction de crèches via le travail du Service Ecole et la mise sur pied d'un Comité d'expertise afin notamment d'offrir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis (cf. chantier 1 pour les écoles).</li> </ul> <p>Les projets retenus par l'ONE et Kind&amp;Gezin doivent être ciblés sur les zones où les taux de couverture sont les plus faibles. Le cadre de coopération avec la FWB et la VG sera revu afin d'impliquer plus la Région dans le processus de décision sur l'opportunité des projets à soutenir.</p> <p>Suivi des réglementations communautaires et notamment analyse de l'impact de la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil et ses conséquences sur l'offre d'accueil à Bruxelles.</p>
<p><b>2.4.6 Soutenir la transition numérique des écoles bruxelloises</b></p>	<p>CIRB, Service école</p>	<p>Poursuivre et élargir le projet <i>fiber to the school</i> débuté en 2014, en vue de généraliser la connexion de l'ensemble des écoles bruxelloises, primaires et secondaires, à l'internet haut débit via le réseau à large bande Irisnet (100 Mbps minimum).</p> <p>Investir dans l'équipement matériel des écoles en lien avec les besoins identifiés par les Communautés dans le cadre de plans d'action communs = collaborer à la stratégie numérique pour l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi avec la Vlaamse gemeenschap.</p> <p>Mise en œuvre de la mesure exceptionnelle prise dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement face à la crise sanitaire.</p> <p>Le pilotage régional sera assuré par le CIRB, en collaboration étroite avec le service Ecole de perspective.brussels. Le CIRB assurera également le support technique des établissements scolaires (helpdesk).</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>2.4.7 Valoriser l'enseignement qualifiant</b></p>	<p>Service école</p>	<p>Renforcer les dispositifs visant à mutualiser les équipements, les ressources et l'expertise pédagogique de la formation pour adultes au bénéfice de l'enseignement qualifiant. La logique inverse sera également défendue.</p> <p>Proposer un apprentissage de langues « orienté métiers » dans les filières qualifiantes des écoles bruxelloises via des outils numériques du type Brulingua, suivant l'expérience réussie dans le champ de la formation professionnelle des adultes</p> <p>Soutenir les investissements dans l'équipement des écoles dans les filières techniques et professionnelles porteuses d'emploi (fonds d'équipement).</p> <p>Réflexion à mener en lien avec les chantiers relatifs à la formation professionnelle et au multilinguisme de l'Objectif 2.3. « Renforcer les politiques croisées emploi-formation ».</p>

## Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondissement du plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique »

<b>Objectifs généraux</b>	L'excellence, la modernisation et l'innovation au service des usagers de la Région et des communes doivent guider nos institutions publiques. La Région de Bruxelles-Capitale promeut une administration à l'écoute et réactive. La fonction publique est en effet essentielle en tant qu'elle garantit la gestion égalitaire d'un ensemble d'infrastructures et de services publics qui font de Bruxelles un lieu dynamique, inclusif et agréable à vivre.
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Ministre-Président
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Brupartners, Talent.brussels, Bruxelles Pouvoirs Locaux, ERAP, BCR, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Talent.brussels, Bruxelles Pouvoirs Locaux
--	--

### Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.5.1 Renforcer l'attractivité de la fonction publique bruxelloise pour les employés potentiels</b>	Ministre en charge de la fonction publique  Ministre en charge des pouvoirs locaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier la position concurrentielle du secteur public bruxellois en tant qu'employeur.</li> <li>2) Élaborer des mesures visant à renforcer le <i>branding</i> de la fonction publique bruxelloise afin de rendre la mise à l'emploi au sein de la fonction publique bruxelloise plus visible et plus attractive pour les employés potentiels.</li> </ol> <p>Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.5.2 Améliorer la mobilité de nos fonctionnaires entre les différentes entités</b>	Ministre en charge de la fonction publique  Ministre en charge des pouvoirs locaux	(Ceci est prévu dans le statut.)  1) Lancer une étude sur les entraves à la mobilité maximale. Cette étude devra également détecter les organismes dans lesquels une mobilité maximale n'est actuellement pas possible. 2) Supprimer les obstacles à la mobilité externe et interne, notamment par le biais d'une sensibilisation des fonctionnaires dirigeants.  Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
<b>2.5.3 Adapter les conditions de travail au sein des pouvoirs publics bruxellois à l'évolution des besoins au niveau des services publics (notamment à l'aide de GOV Tech)</b>	Ministre en charge de la fonction publique  Ministre en charge de la transition numérique  Ministre en charge du patrimoine	1) Poursuivre le déploiement de la transition numérique au sein des pouvoirs publics.  2) Garantir la formation (continue) / le recyclage professionnel des personnes / fonctionnaires dans le cadre de la transition numérique. 3) Assurer le développement de GOV Tech, notamment en soutenant et attirant des start-ups dans le cadre de Gov Tech. 4) Mettre en œuvre la régulation concernant le télétravail (votée durant la législature précédente).  Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
<b>2.5.4 Améliorer le service plurilingue dans le cadre de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative</b>	Ministre en charge de la fonction publique et de la promotion du multilinguisme  Ministre en charge des pouvoirs locaux	1) En fonction des cadres linguistiques, atteindre les exigences légales. 2) Rendre Bruxelles attractive comme employeur (public) pour les francophones et les néerlandophones. 3) Développer des trajets de formation sur le tas. Encourager les agents à suivre des cours linguistiques. Obligation sans engagement de résultat, notamment par le biais du e-learning.  Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>2.5.5 Assurer une représentation égale des hommes et des femmes au sein de la fonction publique et supprimer toute discrimination</b></p>	<p>Ministre en charge de la fonction publique</p> <p>Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances</p>	<p>Le Gouvernement veillera à garantir la parité homme-femme dans les fonctions dirigeantes des services publics, des organismes d'intérêt public et dans les structures subventionnées, sans préjudice du droit à la « non-mixité » qu'impose la bonne mise en œuvre de certains projets spécifiques. La Région étendra son expertise en matière de genre en développant de nouveaux indicateurs et statistiques propres.</p> <p>L'ordonnance du 25 avril 2019 visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise sera étendue aux CPAS et aux associations chapitre XII.</p> <p>Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.</p>
<p><b>2.5.6 Instaurer un 'sense of ambassadorship' auprès des employés de la fonction publique bruxelloise</b></p>	<p>Ministre en charge de la fonction publique</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développer l'administration bruxelloise comme une 'marque forte'.</li> <li>2) Générer une implication accrue en assouplissant la transition du statut contractuel vers statutaire (cf. accord gouvernemental bruxellois).</li> <li>3) Améliorer la mobilité interne.</li> <li>4) Mettre en œuvre au sein de l'administration un système de retour permanent sur le lieu de travail, notamment par le biais de la responsabilisation des fonctionnaires dirigeants.</li> <li>5) Mettre en œuvre un système de remédiation accélérée.</li> <li>6) Examiner (et éventuellement mettre en œuvre) les opportunités pour construire une carrière d'expert (cf. Actiris) permettant la promotion d'agents sur base de leur expertise acquise, sans mener automatiquement à une fonction dirigeante.</li> <li>7) Accorder une attention particulière à la validation continue des agents plus âgés en vue de l'accompagnement des nouveaux employés (ex. collaborateur de 62 ans).</li> </ol>
<p><b>2.5.7 Renforcer l'attractivité de la fonction publique locale</b></p>	<p>Ministre en charge des pouvoirs locaux</p>	<p>Aboutir à un statut harmonisé de la fonction publique locale (incl. les agents de chapitre XII) sur base d'une concertation avec les pouvoirs locaux et en tenant compte des marges budgétaires disponibles. Etudier et, sur base des marges budgétaires disponibles, procéder à une revalorisation des salaires de la fonction publique locale et en accordant une attention particulière aux bas salaires.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.5.8 Mettre en œuvre les arrêtés d'exécution de la Charte Sociale</b>	Ministre en charge des pouvoirs locaux	<p>Mettre en œuvre les arrêtés pour une gestion plus uniforme du personnel local.</p> <p>Etudier les possibilités de mobilité entre la fonction publique locale et régionale.</p>



## Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés

<b>Objectifs généraux</b>	<p>La « communauté métropolitaine de Bruxelles » a été créée dans le cadre de la VI<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. L'article 92bis§7 LSRI, qui la consacre, prévoit que les modalités et l'objet de la concertation à mener au sein de la communauté métropolitaine soient fixées au travers d'un accord de coopération à conclure entre les 3 régions. La Région bruxelloise entend tout mettre en œuvre pour dialoguer avec les autres entités fédérées afin de pouvoir opérationnaliser cette communauté. Bruxelles a besoin des autres régions, et les deux autres régions ont besoin de Bruxelles. Chacun a donc intérêt à ce que les autres se portent le mieux possible. L'un des enjeux essentiels des coopérations à venir entre les régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine – ce qui implique également l'amélioration de la mobilité au sein de cette aire.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie 2030, cette coopération pourrait être développée dans le cadre des aspects métropolitains des objectifs de la Stratégie.</p>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre-Président
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine  Ministre-Président de la COCOF Ministre-Président de la VGC
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Cf. Objectifs spécifiques
--------------------	---------------------------

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Cf. Objectifs spécifiques
--	---------------------------

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.6.1 Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine</b>	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine, dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises : cf. Objectif 1.2.
<b>2.6.2 Emploi et formation</b>	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain : cf. Objectif 2.3.  Renforcer la mobilité des travailleurs.
<b>2.6.3 Développement territorial</b>	Ministre-Président	Cf. Objectif 1.6.
<b>3.2.4 Mobilité</b>	Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière	Cf. Objectif 1.9.  Le développement du Brabantnet Le développement du RER vélo La politique de mobilité autour de Bruxelles et de Brussels Airport
<b>2.6.5 Enseignement et petite enfance</b>	Ministre-Président	Cf. Objectif 2.4.
<b>2.6.7 Communauté métropolitaine</b>	Ministre-Président	Les représentants du Gouvernement organiseront une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles par rapport à l'enjeu de la Communauté métropolitaine à sa mise en place et à ses travaux.  Elaborer un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie et d'emploi et de mobilité.  Créer la Communauté métropolitaine dans le cadre strict de la Loi Spéciale de réformes institutionnelles et réunion de ses organes. Le dispositif mis en place présentera une souplesse de fonctionnement.

## Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Dans le cadre d'un plan social-santé intégré bruxellois, le Gouvernement souhaite en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux</li> <li>2) mettre en œuvre la garantie autonomie</li> <li>3) lutter contre le non-recours aux droits sociaux</li> </ol>
---------------------------	---

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministres en charge de la santé et de l'action sociale
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	/
<b>Type de priorité</b>	Priorité partagée

<b>Partenaires</b>	Brupartners, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--------------------	--

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brupartners, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--	--

### Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.7.1 Assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux</b>	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Le virage ambulatoire en cours, autant que la mise en réseaux des hôpitaux, génèrent et vont générer des réorganisations importantes au sein des secteurs du soins et de l'aide, notamment en termes d'emploi. Ces deux phénomènes concomitants requièrent une attention particulière, mais du même ordre. Ils devront être suivis, analysés et évalués avec pour résultats attendus le développement de recommandations précises concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités permettant de garantir que les économies éventuellement réalisées dans le cadre de la constitution des réseaux hospitaliers soient réinvesties dans la qualité des soins (amélioration des normes, développement de l'offre de soins en amont, suivi post hospitalisation, etc.) et donc aussi participent au virage ambulatoire, tout en garantissant les missions sociales des hôpitaux ;</li> <li>- la manière de coordonner les réorganisations de fonctions au sein d'un réseau (ex: rassemblement de services de plusieurs hôpitaux au sein d'un seul) et/ou en</li> </ul>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		dehors de l'hôpital, avec une attention particulière sur les conditions de travail.
<b>2.7.2 Mettre en œuvre la garantie autonomie</b>	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Le Gouvernement s'est engagé à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible, lui assurant de garder cette autonomie le plus longtemps possible. La mise en œuvre de cet engagement requiert une analyse dépassant les frontières institutionnelles (Région, COCOM, COCOF, VGC) de l'ensemble de l'offre de services contribuant à l'autonomie des personnes et au maintien à domicile de ceux qui le désirent. Celle-ci devra déboucher sur des propositions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions permettant d'absorber des augmentations des contingents d'heures d'aide à domicile (COCOM et COCOF), principalement en terme de formation et d'embauche d'aides familiales ;</li> <li>- les conditions et possibilités permettant d'utiliser des dispositifs « emploi et formation » et de les faire rentrer dans le cadre de la garantie autonomie, en incluant une réflexion sur la qualité des services prestés et les formations nécessaires à celle-ci ;</li> <li>- les moyens permettant et/ou incitant une plus grande fluidité entre les métiers de l'institutionnel (MR-MRS, etc.) et ceux du domicile (aide à domicile, aide-ménagère, etc.) afin de faciliter les passages de l'un à l'autre (dans l'optique de renforcer progressivement l'ampleur de la prise en charge à domicile) ;</li> <li>- les adaptations éventuelles à apporter aux cadres de travail et commissions paritaires afin d'envisager le développement et l'encadrement d'activités nouvelles permettant la mise en œuvre de la garantie autonomie, notamment en ce qui concerne les gardes à domicile ;</li> <li>- les modalités d'adaptations des logements (publics et privés) favorisant le maintien au domicile, que ce soit via des modifications du bâti (rampes, poignées, etc.) ou le soutien aux formes alternatives de logements (intergénérationnels, Abbeyfield, etc.). Cette réflexion pourra intégrer des considérations en termes de réorganisations éventuelles de l'emploi pour ce qui concerne l'aide à domicile par exemple.</li> </ul>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p><b>2.7.3 Lutter contre le non-recours aux droits sociaux</b></p>	<p>Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale</p>	<p>Une méta-analyse des différents rapports déjà réalisés concernant le non-recours aux droits sociaux (CBCS, Observatoire de la Santé, etc.) devra mener à formuler des propositions concrètes afin d'envisager opérationnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'automatisation des droits via la numérisation et l'automatisation des transferts de données (dans le respect de la vie privée) ainsi que l'ouverture automatique d'un droit sous l'initiative proactive des services publics compétents ;</li> <li>- la mise en œuvre des statuts sociaux harmonisés consistant en l'octroi automatique de droits dérivés sur la base de statuts sociaux dans différents secteurs de compétence bruxelloise (tarifs sociaux énergie, transports, réduction dans le domaine sportif et culturel , exonérations fiscales diverses, accès au logement social, etc.).</li> </ul> <p>Cette réflexion devra être menée en veillant à limiter l'impact de l'automatisation sur la fracture numérique.</p>
<p><b>2.7.4 Mettre en œuvre une programmation « social-santé »</b></p>	<p>Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale</p>	<p>Afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population au regard des évolutions socio-démographiques que va connaître la Région, il sera nécessaire d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées, mais aussi d'adapter l'offre de services. Au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, et des Etats généraux bruxellois de la santé et du social, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir une programmation de l'offre en matières de politiques sociales, de santé et d'aide aux personnes ;</li> <li>- y lier une planification des ressources budgétaires nécessaires pour développer cette offre à moyen et long termes.</li> </ul>



## Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Gouvernement bruxellois mettra en place un mécanisme de coordination afin d'assurer la cohérence entre la Stratégie GO4Brussels 2030 et les politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.</p> <p>Cette coordination visera à mieux intégrer et tirer profit des opportunités offertes par les fonds structurels de l'U.E., en particulier le FEDER et le FSE(+), qui sont mobilisés en soutien des politiques menées en Région bruxelloise en intégrant les objectifs et recommandations de l'UE. Afin de garantir la bonne articulation des différents fonds et instruments financiers européens, d'en tirer le meilleur parti tout en assurant leur bonne articulation et les liens avec la Stratégie GO4Brussels, une stratégie bruxelloise commune et une coordination renforcée entre autorités en charge de la mise en œuvre de ces fonds seront mises en place.</p> <p>Cette coordination permettra en outre de répondre au mieux aux sollicitations européennes, en particulier dans le cadre du Semestre européen et de la rédaction du programme national de réforme (PNR). Un lien clair sera établi entre la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Go4Brussels et la contribution bruxelloise annuelle au PNR, associant la Région et les commissions communautaires. Ceci permettra enfin de mieux mettre en valeur les initiatives bruxelloises auprès de la Commission européenne.</p>
---------------------------	--

<b>Ministre(s) porteur(s)</b>	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat en charge des Relations internationales
<b>Ministre(s) associé(s)</b>	L'ensemble du Gouvernement, du Collège réuni et des Collèges de la COCOF et de la VGC.
<b>Type de priorité</b>	Priorité concertée

<b>Partenaires</b>	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, Brupartners ainsi que toutes les administrations et des OIP
--------------------	---

<b>Organisations membres du comité de pilotage</b>	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, administrations et OIP concernés
--	--

## Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<b>2.8.1 Rédiger un accord de partenariat intra bruxellois pour les fonds structurels</b>	Ministre-Président	En cohérence avec le contenu de la Stratégie 2030, cet accord décrira les grandes lignes de la stratégie d'investissement de la Région bruxelloise en matière de fonds structurels (FEDER et FSE) ainsi que les mécanismes de suivi liés.
<b>2.8.2 Coordination des contributions bruxelloises dans le cadre d'exercices de reporting européens ou internationaux</b>	Ministre-Président  Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	Etablir des contributions bruxelloises cohérentes dans le cadre des exercices de <i>reporting</i> imposés (Semestre européen, OCDE, FMI, etc.).  Une coordination spécifique, en partenariat avec perspective.brussels, sera mise en place dans le cadre de la contribution au Semestre européen et au Programme national de réforme.  Le cabinet du Ministre-Président assurera la coordination, les autres Ministres et Secrétaires d'Etat (soutenus par leurs administrations fonctionnelles) fourniront des contributions en fonction de leurs compétences respectives.
<b>2.8.3 Pilotage stratégique de l'articulation des fonds et instruments financiers européens</b>	Ministre-Président  Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	Mise en place d'un comité stratégique en charge de l'articulation des fonds et instruments financiers européens, en vue d'en tirer le meilleur parti, les intégrer et des relier aux différentes politiques régionales, communautaires et locales mises en œuvre sur le territoire bruxellois (Bruxelles International, IBSA, perspective.brussels, view.brussels, cabinets compétents, etc.).